



UNE DETTE GLOBALE DE \$60 MILLIONS, DONT \$8 MILLIONS EN 1984

Wabasso ferme ses portes; 1 125 mis à pied en Mauricie

Après avoir accumulé une dette globale de \$60 millions, la compagnie Wabasso a

MICHEL GIRARD

décidé de cesser ses opérations, ce qui entraînera la mise à pied de 1 125 travailleurs dans la ré-

gion de Trois-Rivières et Shawinigan.

« Nous avons tout fait pour éviter la fermeture des portes de la compagnie. Malheureusement, notre situation financière s'est encore détériorée au cours des derniers mois de 1984, alors que nous avons terminé notre année avec un gros déficit de \$8 mil-

lions. Ainsi nous n'avons pas d'autre alternative que de cesser l'exploitation de la compagnie », a expliqué hier le vice-président aux relations industrielles de Wabasso, Brian Farrell.

L'industrie canadienne du textile perd ainsi l'un de ses plus importants fabricants de produits de literie, de serviettes, de

denim et de fil.

Mais la fermeture de Wabasso aurait pu avoir des conséquences encore plus dramatiques, n'eût été de l'entente de principe qu'elle vient de conclure avec son principal concurrent, Dominion Textile.

Dominion Textile a offert à Wabasso la somme de \$17,5 mil-

lions pour l'acquisition d'une partie de sa machinerie et de deux de ses usines, soit celle de Trois-Rivières, où l'on effectue la finition, l'emballage et la distribution de produits de literie, et celle de Dunnville, en Ontario, où l'on apprête et distribue des tissus pour serviettes.

voir WABASSO en A 2



Le chef Roland Bourget.

Nouveau chef à la police de la CUM

Un policier de carrière, originaire de la Gaspésie où il est né en 1936, Roland

FLORIAN BERNARD

Bourget a été nommé hier au poste de directeur du service de police de la Communauté urbaine de Montréal. À 48 ans, il devient le responsable du plus important service municipal de police au Québec et prend la relève du directeur André De Luca.

voir POLICE en A 2

DEMAIN ET SAMEDI DANS LA PRESSE SONDAGE POLITIQUE SUR LE QUÉBEC

LA PRESSE et le Centre de recherche sur l'opinion publique (CROP) présenteront demain et samedi les résultats d'un important sondage politique sur le Québec, ses partis et ses chefs, le PQ et ses problèmes, les libéraux et leurs chances aux prochaines élections, les intentions de vote des Québécois... Des surprises et des réponses aux questions de l'heure. À ne pas manquer!



Quel est le secret de votre réussite?

Rencontre historique, hier à LA PRESSE, entre Boule de neige, mascotte de la Fête

GEORGES LAMON

des neiges de Montréal, et le Bonhomme Carnaval de Québec, entouré de ses sept charmantes duchesses.

Pour Boule de neige, c'était, par froid idéal pour lui, jour de

voir SECRET en A 2

Boule de neige, mascotte de la Fête des neiges de Montréal, et le Bonhomme Carnaval, de Québec, ont échangé quelques secrets, hier, dans les bureaux de LA PRESSE.

photo Jean Goupil, LA PRESSE

BIBLIOTHÈQUE

Enfin!

Qui a prétendu que le premier ministre Lévesque est misogyne? Ne vient-il pas tout juste de redonner aux femmes une ministre bien à elles? Et pas n'importe laquelle.

Une femme qu'il a courtisée pendant des semaines pour qu'elle accepte cette nomination au cabinet. Une ministre à laquelle il épargnera les fastidieuses périodes de question à l'Assemblée nationale et la routine du bureau de comté à laquelle doivent s'astreindre les vulgaires élus du peuple. Une caution féministe qui n'aura même pas à payer ce lourd tribut à la démocratie qui consiste à se faire élire. On a le courage qu'on peut!

Bien sûr, ce n'est encore qu'une ministre déléguée, mais c'est mieux que rien.

C'est en tout cas préférable à un homme, fût-il premier ministre. Car on sait qu'un homme risque toujours d'oublier l'existence même de ce ministère!

PIERRE GRAVEL

SOMMAIRE

Annonces classées C 4, D 14, D 15, E 2 à E 4

Arts et spectacles

— Informations..... B 1 à B 6

— Horaires..... B 8

Décès, naissances, etc. E 5

Économie..... C 1 à C 12

Éditorial..... A 6

FEUILLETON

« L'impayable

Mme Chadwick »..... D 15

Horoscope..... E 3

Le monde..... D 16, E 1

Mots croisés..... E 3

« Mot mystère »..... E 2

Quoi faire aujourd'hui..... B 7

Télévision..... B 4

Tribune libre..... A 7

Vivre aujourd'hui..... D 1 à D 4

TABLOÏD SPORTS

Bandes dessinées..... 12, 13

Mots croisés..... 18

LE PC BAISSÉ À 54 %; LE PLC MONTE À 24 %; LE NPD RESTE À 20 %

Gallup fait taire les rumeurs: le Parti libéral devance le NPD

OTTAWA — John Turner s'est inquiété inutilement. Les rumeurs d'un sondage Gallup accordant une forte avance

GILBERT LAVOIE
de notre bureau d'Ottawa

au NPD sur le Parti libéral ont été démenties, hier, par la publication des résultats du sondage de décembre qui montrent peu de changements dans la cote de popularité des partis fédéraux.

Les conservateurs recueillent 54 p. cent de la faveur populaire, comparativement à 55 p. cent le mois précédent. Les libéraux montent d'un point pour atteindre 24 p. cent, tandis que les néo-démocrates restent à 20 p. cent.

Ces chiffres feront l'affaire de M. Turner, qui a craint de voir le NPD supplanter son parti dans les sondages et qui a été sujet à la critique de plusieurs de ses collègues, au cours des dernières semaines, à cause de sa piètre

performance aux Communes.

Au cours des derniers jours, une rumeur persistante au sein du caucus libéral voulait que le parti se retrouve six points derrière le NPD dans le nouveau sondage Gallup. Cette rumeur avait été renforcée par le dévoilement d'un sondage effectué, pour le compte du Parti conservateur, par la firme Décima, et qui accordait deux points d'avance aux néo-démocrates sur les libéraux.

Gallup n'a pas confirmé cette

situation et enregistre même une légère remontée des libéraux.

La firme torontoise précise par ailleurs que les conservateurs maintiennent leur avance dans toutes les régions du pays, que les libéraux jouissent d'une plus grande popularité que le NPD dans les Maritimes et au Québec, et d'une avance « marginale » sur le parti de M. Broadbent en Ontario.

voir GALLUP en A 2

« IL ME RESTE TROIS ANS AVANT MA PENSION DE VIEILLESSE! »

Lévesque repart en vacances après le congrès de samedi

QUÉBEC — René Lévesque se sent bien mais estime qu'il a encore besoin d'un peu de repos au soleil. Il repartira donc pour les îles du Sud tout de suite après le congrès de samedi et y prendra au moins une autre semaine de vacances.

LOUIS FALARDEAU
de notre bureau de Québec

Il ne songe pas pour autant à démissionner, prévoyant plutôt rester en politique pendant encore au moins trois ans.

« Je vais vous faire une promesse », a-t-il dit aux journalistes qui l'interrogeaient après l'assermentation de la ministre Francine Lalonde. « Si la santé

tient — et pour l'instant, même en fumant, apparemment, ça tient le coup — je vais attendre, au moins comme un de mes éminents prédécesseurs dans un autre secteur de gouvernement, d'avoir droit à ma pension de vieillesse. Il me reste trois ans. »

De bonne humeur, mais visiblement fatigué, le premier ministre a surtout blagué avec les journalistes pendant les quelques minutes qu'il leur a accordées avant de se rendre à la réunion du conseil des ministres.

Ainsi, faisant allusion à la maladie, dont un quotidien disait mardi que les tests qu'il a subis n'auraient pas permis de la diagnostiquer, il a lancé: « J'aurai

voir LÉVESQUE en A 2



Le premier ministre Lévesque a encore besoin de repos.

téléphoto PC

« Les deux voies pour entrer au cabinet des Dieux et y mériter le cours des destinées sont la fureur et le sommeil. »
— MONTAIGNE



CHOUUUUT! IL A CHOISI LE SOMMEIL.

SUITE EN PAGE ÉDITORIALE

Une zone d'urgence pour la Mauricie?

■ **TROIS-RIVIÈRES (PC)** — Visiblement abattu par l'annonce de la fermeture de l'usine Wabasso, le maire Beaudoin, de Trois-Rivières, a affirmé hier qu'il ne voyait pas d'autre possibilité que la formation d'un front commun régional, avec le concours des autorités provinciales et fédérales, afin de décréter la Mauricie «zone d'urgence».

«Ca prend ça. Il n'y a plus d'autres solutions. La région a besoin d'une bonne nouvelle. On a besoin d'optimisme. Il faut lancer un cri d'alarme et susciter un front commun», a-t-il dit.

M. Beaudoin a annoncé qu'il rencontrerait les députés Denis Vaugeois et Pierre H. Vincent, demain, pour préparer une stratégie avec eux. Il compte aussi mobiliser les Chambres de commerce, les syndicats et ses homologues du centre de la Mauricie.

«Ce n'est pas drôle, ça commence à faire dur», a déclaré de son côté le maire de Shawinigan, Dominique Grenier.

Il faisait allusion à deux autres fermetures d'usines dans la ville de Shawinigan. L'usine de la CIL fermera ses portes à la fin de mars et les Carbures Shawinigan ont déclaré faillite au début du mois de décembre.

En l'espace d'un mois et demi, Shawinigan a donc perdu environ 600 emplois.

Du côté syndical, la Centrale des syndicats démocratiques (CSD) et le Syndicat démocratique des salariés de Wabasso ont qualifié de «sauvage et irresponsable» la décision de la compagnie.

«La compagnie balaie du revers de la main toute sa responsabilité sociale vis-à-vis de ses travailleurs qui, dans certains cas, lui ont donné jusqu'à 40 ans de leur vie, en fermant son usine sans consulter le syndicat et en refusant toute paie de séparation», a déclaré Jean-Guy Milot, président du syndicat.

Ils ont nié les affirmations de la compagnie voulant que la fermeture soit liée au refus des travailleurs d'accepter un gel des salaires lors de la dernière négociation.

Les villes où Wabasso exploitait des usines, c'est Shawinigan qui va être la plus durement touchée. La perte des 315 emplois à l'usine Wabasso de Shawinigan s'inscrit dans le déclin industriel que connaît cette ville depuis 1982. Des centaines d'emplois y ont été perdus à cause de la fermeture de plusieurs usines: Dupont, Les Carbures Shawinigan, CIL, Gulf, etc.

Wabasso était implantée dans la région de Trois-Rivières depuis 1907. Son chiffre d'affaires dépassait annuellement les \$120 millions. Mais l'entreprise n'en connaissait pas moins de graves problèmes financiers depuis quelques années.

Pour aider Wabasso à redevenir plus compétitive à l'échelle canadienne, le gouvernement fédéral lui avait versé, jusqu'à présent, \$2,7 millions en subvention... Mais ce fut peine perdue.

Pour redresser la situation financière de l'entreprise, la direction de Wabasso avait proposé à ses employés, au mois de mars 1984, une coupure de salaire de 10 p. cent. Les syndicats ont rejeté la demande. L'automne dernier, la direction de la compagnie est revenue à la charge en demandant cette fois un gel des augmentations de salaire obtenues antérieurement. Les syndicats ont dit non une fois de plus.

Résultat: 1 125 travailleurs de la Mauricie se cherchent aujourd'hui un nouvel emploi.

Notons d'autre part que les gouvernements de Québec et d'Ottawa tentent depuis hier de trouver des solutions pour essayer de garder en opération les usines de Wabasso. La solution miracle consisterait à trouver des investisseurs...

Le ministre québécois de l'Industrie et du Commerce, Rodrigue Biron, a indiqué hier que ces fermetures d'usines sont dues aux hésitations de l'ancien gouvernement Trudeau à adopter des politiques susceptibles d'aider l'industrie canadienne du textile.

Le feu jette encore 26 familles sur le pavé

■ Les pompiers de Montréal ont été appelés hier à combattre, par un froid de canard, un incendie qui a complètement détruit une maison de rapport de 26

RAYMOND GERVAIS

logements, située au 5141 de la rue Walkley, dans le quartier Notre-Dame-de-Grâce.

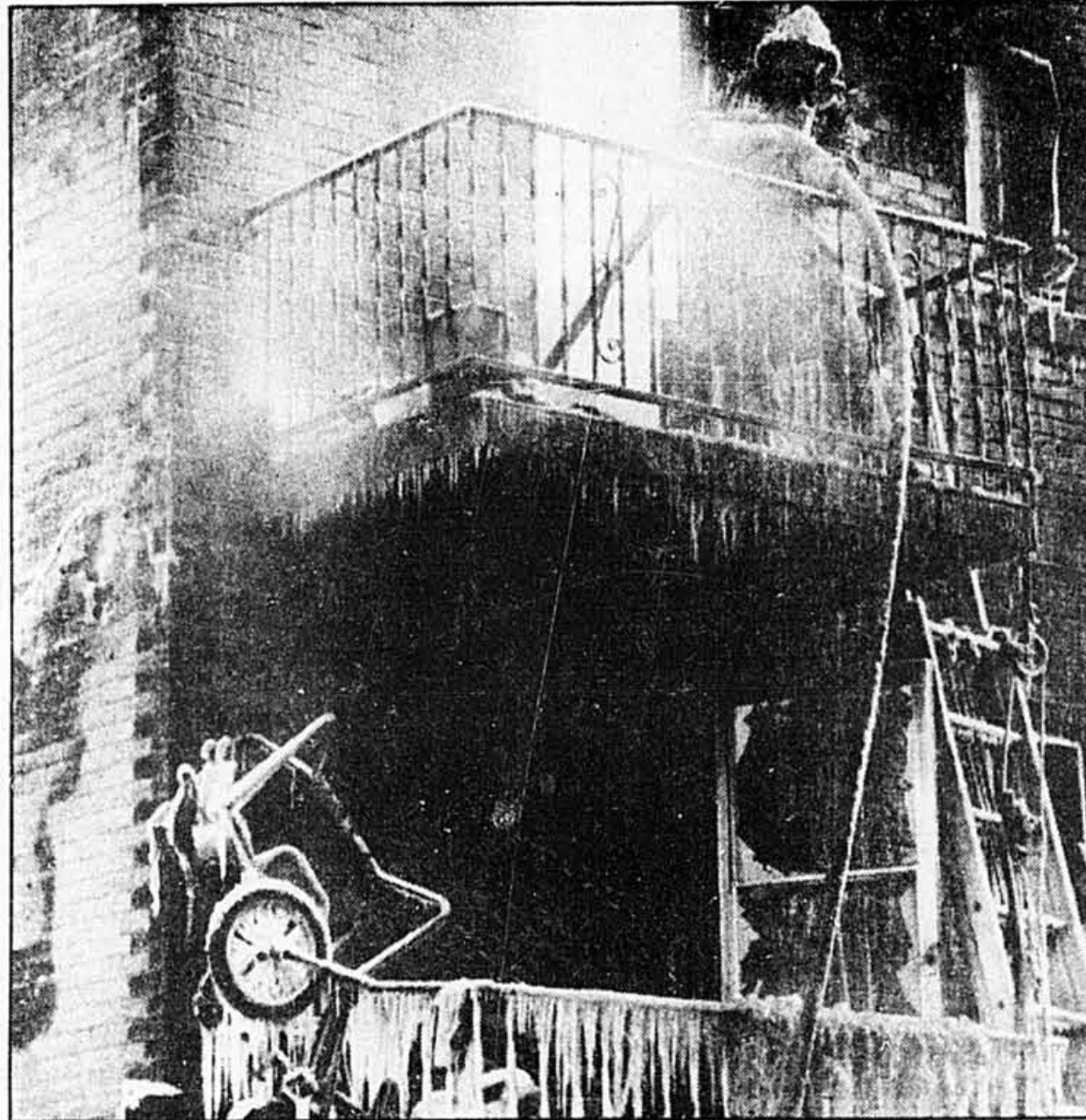
Les quelque 90 pompiers dépêchés sur les lieux ont mis plus de deux heures à maîtriser le sinistre, qui n'a pas fait de blessé mais qui a chassé 26 familles de leurs logis par la journée la plus froide de l'année.

Plusieurs pièces d'équipement du Service de prévention des incendies ont littéralement été paralysées par la glace. On a même dû faire appel à des spécialistes pour dégeler le mécanisme d'une échelle aérienne qui, après le sinistre, ne voulait plus bouger. Un pompier ne pouvait plus plier les bras tant son imperméable était glacé.

D'après l'assistant-directeur du Service des incendies, M. Yvon Bineau, le feu s'est propagé très rapidement à tout l'édifice. «À notre arrivée, les flammes enveloppaient déjà deux des trois étages», a-t-il dit.

On ignore pour l'instant la cause du sinistre. Un des pompiers a cependant déclaré que ce genre de construction était une vraie boîte d'allumettes et qu'il était extrêmement difficile d'y maîtriser un incendie.

Presque au même moment, un autre incendie éclatait sur le plateau Mont-Royal, cette fois au 2023, Mont-Royal est. Les flammes ont ravagé une bâtisse de trois étages abritant deux logements et, au rez-de-chaussé, un commerce. Personne n'a été blessé, mais la police a ouvert une enquête afin de déterminer la cause du sinistre.



Les pompiers de Montréal ont été appelés hier à combattre, par un froid de canard, un incendie qui a complètement détruit une maison de rapport de 26 logements, située au 5141 de la rue Walkley, dans le quartier Notre-Dame-de-Grâce. Les quelque 90 pompiers dépêchés sur les lieux ont mis plus de deux heures à maîtriser le sinistre, qui n'a pas fait de blessé mais qui a chassé 26 familles de leurs logis par la journée la plus froide de l'année.

téléphoto UPC



Le juge Gérard La Forest

Le juge La Forest à la Cour suprême

■ **OTTAWA (PC)** — Le juge Gérard La Forest, de la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick, a été nommé à la Cour suprême du Canada, où il remplacera le juge Roland Ritchie, qui avait démissionné le 1er novembre dernier.

C'est ce qu'a annoncé, hier, le bureau du ministre fédéral de la Justice, John Crosbie.

Agé de 58 ans, le juge La Forest a été membre de la Commission de réforme du droit, sous-procureur général du Canada (sous-ministre fédéral de la Justice) pendant près de cinq ans, doyen de la faculté de droit de l'Université de l'Alberta et conseiller de plusieurs gouvernements, tant fédéral que provinciaux, en matière constitutionnelle.

Il avait été conseiller de M. Pierre Trudeau entre 1967 et 1970, alors que celui-ci était ministre de la Justice, puis premier ministre. Il avait également été vice-président du Comité du Barreau canadien sur la constitution, formé vers la fin des années 1970.

Il avait été nommé à la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick en juin 1981. Le juge La Forest sera le sixième membre de cette cour de neuf juges à être parfaitement bilingue.

Né à Grand Falls au Nouveau-Brunswick, le juge La Forest a étudié à l'Université Saint-François-Xavier et à l'Université du Nouveau-Brunswick avant d'être admis au Barreau de cette province en 1949. Il a ensuite étudié à l'Université Oxford, en Angleterre, en vertu d'une bourse Rhodes, et à l'Université Yale, aux États-Unis.

Urgences Santé: les moyens de pression relancés ce soir?

■ Les techniciens-ambulanciers d'Urgences Santé ont assez d'attendre que les engagements pris le 26 décembre par le ministre des Affaires sociales,

HUGUETTE ROBERGE

Guy Chevrette, soient enfin respectés. À moins d'obtenir certaines garanties que les procédures d'arbitrage promises seront très bientôt enclenchées, ils reprendront, à compter de minuit ce soir, des moyens de pression de même type que ceux utilisés durant les Fêtes.

L'entente intervenue le 26 décembre entre M. Chevrette et le président de la CSN, Gérald La-

rose, prévoyait des procédures rapides pour trancher le cas des 21 techniciens congédiés. Or, selon le président du Rassemblement des employés techniciens-ambulanciers du Québec (RETAQ-CSN), Mario Cottom, rien n'a encore été fait pour faire démarrer ces procédures d'arbitrage. Et on attend toujours que les mandats des arbitres, Me Pierre Marois et Me Raymond Leboeuf, soit confirmés par décret.

Par ailleurs, les techniciens-ambulanciers se disent victimes d'une stratégie des propriétaires des compagnies ambulancières qui négocient actuellement le renouvellement de leurs contrats de services avec Urgences Santé.

Les techniciens accusent ces propriétaires de rendre plusieurs véhicules ambulanciers (entre 15 et 20 sur la flotte de 80 véhicules) non disponibles, en mettant un temps injustifié à effectuer des réparations nécessaires.

«À cause du manque de véhicules, de 30 à 40 techniciens-ambulanciers ont perdu des quarts de travail au cours des dernières semaines et les services à la population ont été réduits. Les retards de plusieurs heures dans le transport de patients, fréquents depuis quelques jours, sont attribuables au comportement des compagnies.»

M. Cottom nie catégoriquement que les moyens de pression exercés par les techniciens durant la période des Fêtes aient causé des dommages aux véhicules. «Au moment où ces moyens de pression ont été arrêtés, il y a trois semaines, tous les véhicules étaient en état de fonctionnement.»

«Nous croyons que les congédiements effectués par les compagnies, de même que les retards dans la réparation des véhicules, sont des prétextes utilisés dans le cadre des négociations entre les compagnies et Urgences Santé.»

Une assemblée générale des membres du RETAQ se tiendra ce soir. Une nouvelle vague de moyens de pression sera déclenchée. À moins que les techniciens n'obtiennent les garanties exigées, soit: que les additions d'arbitrage débutent dès le 21 janvier; qu'un calendrier des arbitrages soit disponible avant ce soir; que les arbitrages soient tenus à un rythme accéléré; que dès la fin des auditions, les tribunaux rendent leur décision dans un délai maximum de sept jours pour chacun des dossiers.

SECRET

SUITE DE LA PAGE A 1

lancement de la prochaine Fête des neiges qui se tiendra, du 25 janvier au 3 février, dans les îles Notre-Dame et Sainte-Hélène.

Pour le Bonhomme Caraval, aussi à l'aise par froid sibérien, c'était jour de promotion dans la métropole. Au lendemain du cinquième affrontement de la saison entre le Canadien et les Nordiques, remporté une autre fois par les Montréalais, les deux ont quand même accepté d'échanger quelques mots.

La troisième Fête des neiges de Montréal, grande kermesse de l'hiver, offrira une foule de moyens pour aller jouer dehors: patinage, ski de randonnée, raquette, toboggan et glissades de trois couloirs et de 300 pieds de longueur.

Le programme est tout aussi varié pour ceux qui préfèrent participer comme spectateurs: concours de serveurs et de bûcherons, courses d'attelage de chiens, de chevaux attelés sur glace, de lits, de serpents de neige (javelots indiens), tournoi de ballon sur glace et de ringuette, soirées d'improvisation théâtrale et sculpturer sur neige.

Les enfants ne seront pas oubliés. Ils pourront s'ébattre dans un parc de jeux construit à même la neige et la glace. Tout cela avec le concours de la mascotte, l'ours polaire Boule de neige, présente partout au cours de ces dix jours d'activités hivernales.

Le patinage, sport favori des jeunes et des moins jeunes, sera évidemment à l'honneur, non seulement dans les patinoires des quartiers de la ville, mais particulièrement sur le bassin olympique de l'île Notre-Dame. En effet, le Club nautique et de plein air et le Service des sports et loisirs de la ville de Montréal, responsable de ces activités, y ont aménagé une patinoire de deux kilomètres de longueur, ornée de sapins aux lumières multicolores.

Quant aux adeptes du ski de randonnée, ils n'auront que l'embarras du choix sur les 15,5 kilomètres de pistes balisées dès la sortie du métro, jalonnées d'aires de repos.

C'est par un bal de nuit sur glace que sera inaugurée, le 25 janvier à 20 heures, cette kermesse des «Iles du froid» que clôturera d'ailleurs le «Bal des neiges», le 2 février, aussi à 20 heures.

Le coup d'envoi de la Fête des neiges sera donné le 26 janvier, à 13 heures, par un lâcher de 2 000 ballons, avec la participation de la Compagnie franche de la Marine.

Ceux qui veulent se rendre en voiture pourront se garer gratuitement, en semaine, et à un prix modique, la fin de semaine, sur l'un des trois terrains de stationnement qui seront déblayés pour l'occasion.

Par ailleurs, ceux qui voudront se donner des forces avant de reprendre les activités sportives, pourront casser la croûte, profiter des vestiaires, des casiers et des toilettes à la cafétéria du quartier des athlètes.

POLICE

SUITE DE LA PAGE A 1

La nomination de M. Bourget a été confirmée, hier après-midi, par le cabinet du ministre de la Justice, Pierre-Marc Johnson. M. Bourget avait fait l'objet de la principale recommandation du comité exécutif de la CUM. Il entrera en fonction, pour un mandat de trois ans, le 1er février, alors que M. De Luca prendra sa retraite.

M. Bourget n'avait que 19 ans, en 1955, au moment où il entra au service de police de Saint-Laurent, et pas encore 24 ans, en octobre 1959, alors qu'il était promu sergent. Il a gravi tous les échelons pour être nommé inspecteur, le 11 juin 1965, puis directeur-adjoint du service de police de Saint-Laurent, en octobre 1969.

Muté au service de police de la CUM au moment de l'intégration des corps de police de l'île de Montréal, M. Bourget était promu inspecteur-chef en avril 1977, puis directeur de la surveillance du territoire.

En janvier 1979, il accéda à la direction de la gendarmerie puis, le 4 juillet 1983, il était nommé directeur des opérations territoriales, poste qu'il occupait encore au moment de sa nomination, hier, à la direction du service.

M. Bourget a fait une partie de ses études au Nouveau-Brunswick. Il a plus tard complété des études en administration à l'Université de Montréal. Il est marié et père de trois enfants.

LÉVESQUE

SUITE DE LA PAGE A 1

encore besoin, je crois, après le congrès, de probablement une autre semaine d'annusée globale transitoire au soleil. C'est une si jolie maladie...

Il explique par ailleurs que s'il est rentré plus tôt que prévu de vacances, c'était pour essayer de voir où il en était. «Je voulais faire le point et je l'ai fait de mon mieux, dit-il. Et ça m'a permis en même temps de finir de décider Mme Lalonde. Elle a

tergiversé quelque peu — c'est normal — mais je suis heureux qu'elle soit de l'équipe maintenant.»

S'il a finalement décidé de se faire hospitaliser, jeudi dernier, c'est qu'il en avait assez d'entendre toutes ces personnes, dont les journalistes, se demander s'il était rendu au bout du rouleau. «Et puis, admet-il, je n'avais pas subi de vrai check-up depuis la guerre de Corée. Une fois tous les 40 ans, ce n'est pas trop. Mais on ne m'y reprendra pas avant un autre 40 ans.»

GALLUP

SUITE DE LA PAGE A 1

Le PLC de M. Turner se classe cependant bon troisième, derrière le PC et le NPD, dans les provinces de l'Ouest, une région que le chef libéral a promis de conquérir pour son parti, avant même sa propre élection dans Vancouver-Quadra.

Le sondage a été effectué auprès de 1 024 personnes, du 6 au 8

décembre dernier, soit juste avant la controverse provoquée par le NPD aux Communautés sur les intentions gouvernementales de remettre en question l'universalité de certains programmes sociaux.

Les conservateurs s'étaient plutôt mal sortis de cette controverse, ce qui pourrait bien leur coûter quelques points dans le prochain sondage. La question est de savoir qui, des libéraux ou du NPD, en profitera.

La Quotidienne

Tirage d'hier

à trois chiffres

076

à quatre chiffres

4419

LA MÉTÉO

DATE: Jeudi 17 janvier 1985
AUJOURD'HUI: Min.: -24° Max.: -12°
NEIGE PASSAGÈRE. ACCUMUL. 5 cm.
VENTS MODÉRÉS.
DEMAIN: PLUTÔT NUAGEUX

Québec

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Abitibi	-30	-16	Faible neige
Outaouais	-24	-12	Neige pass.
Laurentides	-26	-14	Neige pass.
Capitale de l'Est	-28	-13	Neige pass.
Mauricie	-35	-20	Ennuie. neige
Québec	-28	-15	Ennuie. neige
Lac-Saint-Jean	-35	-20	Ennuie. neige
Bas-Saint-Laurent	-22	-15	Ennuie. neige
Bas-Saint-Laurent	-17	-11	Nuag. neige
Bas-Saint-Laurent	-24	-19	Ensol. froid
Sept-Îles	-22	-15	Nuag. neige

Canada

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Victoria	-1	7	
Edmonton	-7	4	
Regina	-11	-9	
Winnipeg	-14	-12	
Toronto	-17	-11	
Fredericton	-15	-2	
Halifax	-9	3	
Charlottetown	-10	0	
Saint-Jean	-1	3	

États-Unis

	Min.	Max.	Min.	Max.	
Boston	-14	3	N.-Orléans	2	9
Buffalo	-15	-2	Pittsburgh	-17	-6
Chicago	-12	-11	S. Francisco	4	10
Miami	-22	25	Washington	-8	3
New York	-10	2	Dallas	6	8

les capitales

	Min.	Max.	Min.	Max.	
Amsterdam	-15	-5	Madrid	-7	2
Athènes	3	10	Moscou	-10	-8
Acapulco	25	30	Mexico	7	22
Berlin	-13	-7	Oslo	-10	-7
Bruxelles	-12	-9	Paris	-13	-1
Buenos Aires	18	31	Rome	3	8
Copenhague	-4	-1	Séoul	-14	-8
Genève	-9	-5	Stockholm	-8	-6
Hong Kong	14	17	Tokyo	1	14
Le Caire	15	22	Trinidad	24	30
Liège	1	8	Vienne	-7	-6
London	-6	-2			



photo Réal Saint-Jean, LA PRESSE

Daniel Guilbault

L'agent Guilbault était justifié de tirer

Un policier de la Communauté urbaine de Montréal qui a abattu un bandit dans une succursale de la Société des alcools du Québec le 28 décembre dernier, a été exonéré de tout blâme, hier, par le coroner Maurice Laniel.

RAYMOND GERVAIS

L'agent Daniel Guilbault était en mission spéciale dans un magasin de la SAQ, au 900 de la rue Beaubien est, à Montréal. Déguisé pour les besoins de la cause en employé de la SAQ, il travaillait comme emballeur.

D'après Jacques Lafortune, un des deux employés de la SAQ témoins du hold-up, le jeune bandit ne s'est pas immobilisé à l'appel du policier. « Il s'est retourné et s'est avancé vers le policier. Celui-ci avait son arme à la main. Une bousculade a suivi et j'ai entendu une détonation. Le bandit s'est affaissé », a raconté l'employé.

Le jeune homme, Eric Vandecasteele, 22 ans, était armé d'un pistolet à air comprimé. L'enquête devait révéler qu'il avait été l'auteur de près d'une dizaine d'autres vols à main armée.

Un autre employé de la SAQ, René Mireault, a déclaré pour sa part que Vandecasteele, tenant sous son manteau ce qui semblait être un pistolet, s'était d'abord adressé à lui en disant: « C'est un hold-up, fais ça vite! ». « J'ai ouvert ma caisse et j'ai mis l'argent sur le comptoir, a raconté Mireault. Il s'en est emparé et s'est ensuite dirigé vers l'autre caisse où se trouvait le policier. »

Appelé à témoigner à son tour, l'agent Daniel Guilbault a raconté au coroner qu'il avait vu entrer le bandit et qu'il avait attendu au dernier moment pour intervenir afin d'éviter que des citoyens soient blessés dans l'éventualité d'une fusillade.

« Lorsqu'il est venu pour quitter les lieux, j'ai dégainé et crié: « Police, arrêtez! ». L'homme s'est retourné et s'est avancé vers moi. Quelques pas seulement nous séparaient l'un de l'autre. Il m'a empoigné par le bras et on s'est bousculé. Je craignais qu'il prenne son arme ou qu'il s'empare de la mienne. J'ai tiré un coup de feu. Il a levé les mains et a dit « OK! », puis il s'est affaissé », a relaté le policier.

Le coroner Laniel a déclaré dans son verdict que les témoignages entendus lui semblaient suffisamment clairs et que le rapport du pathologiste confirmait qu'il y avait eu bousculade entre les deux hommes. Il a donc conclu à une mort violente sans responsabilité criminelle, le policier ayant été justifié de se servir de son arme.

Cauchemar à l'heure de pointe

Pour les milliers de banlieusards qui se rabattent quotidiennement sur la métropole pour se rendre à leur boulot le déplacement s'est avéré un véritable cauchemar, hier matin. Le froid, qui sévissait avec une rigueur jusqu'ici inconnue cet hiver, allié à un soleil dont les longs rayons lumineux se faisaient par trop aveuglants, a singulièrement compliqué la vie des automobilistes.

Les multiples accidents et les nombreuses autos en panes, particulièrement à cause du gel des canalisations d'essence, ont engendré des embouteillages monstrueux à tous les ponts et sur de nombreuses voies rapides donnant accès à Montréal.

Dans certains cas, comme sur le pont Jacques-Cartier, à la hauteur du boulot du Tricentenaire et sur le pont Jacques-Cartier, la circulation a été totalement interrompue en raison de collisions qui ne laissaient aucune ouverture au flot des voitures. À ces

Lortie avait négocié une véritable reddition militaire

QUÉBEC — Lorsqu'un jeune et solide policier de l'escouade d'intervention de la SQ a terrassé Denis Lortie et lui a mis les menottes derrière le dos dans l'après-midi du 8 mai, tout le scénario précédemment mis au point par le sergent-d'armes René Jalbert et « Monsieur D. » a été foutu par terre.

LÉOPOLD LIZOTTE

Car, au terme d'une longue discussion où la confiance s'était lentement installée entre l'ancien major de l'Armée canadienne et le commando soudainement « dégonflé », c'est d'une véritable reddition militaire qu'on avait convenu.

N'acceptant de se livrer qu'à des membres de la police militaire, qui étaient d'ailleurs en route de Valcartier, il fallait, pour ce faire, que le jeune caporal quitte le territoire québécois qu'est celui des immeubles de l'Assemblée nationale, pour franchir 75 pieds dans la rue, où ces policiers auraient pu légalement le prendre en détention.

À ce moment, un colonel de la base militaire voisine se serait également retrouvé sur les lieux et Lortie lui aurait fait le salut réglementaire en claquant les talons.

Un canif

Témoignant hier après-midi devant le jury que préside le juge Ivan Migneault, le sergent-d'armes Jalbert a soutenu que, jusqu'au dernier moment, il a cru que ce serait effectivement la procédure suivie. Alors qu'il s'apprêtait à quitter son bureau avec

celui qu'il venait de convaincre — et qui lui avait même remis la dernière arme conservée sur sa personne, un tout petit canif —, l'ancien militaire dit avoir serré la main de l'accusé en lui disant être fier de lui et en lui souhaitant bonne chance.

Mais, dans le corridor voisin truffé de policiers invisibles, derrière des portes ou des cages d'escaliers, l'un d'eux surgit pour maîtriser le caporal d'une seule bascule et faire rater la reddition solennelle au beau milieu de la Grande-Allée.

Pendant près de deux heures, précédemment, le sergent-d'armes, tête grise et prestance impressionnante, avait raconté dans le menu détail comment il avait négocié cet abandon des armes avec l'accusé, entre 10 h et 14 h.

Théâtral

Apparaissant quelque peu théâtral à certains moments, le témoin n'en a pas moins persisté, pendant tout ce temps, à se remémorer tous les détails de cette dure journée au cours de laquelle — il l'avouera volontiers — il a eu peur, en pondérant constamment les nuances et en ne relatant que les gestes et les paroles dont il était complètement sûr.

Il a donc raconté que c'est peu après son arrivée au parlement qu'il a appris ce qui se passait. Il s'est donc dirigé immédiatement vers l'antichambre arrière du Salon Bleu, dont le fauteuil présidentiel était alors occupé par Lortie.

L'abordant immédiatement, il lui demanda ce qu'il faisait là, lui reprochant de détruire un bien

qui appartenait à tout le monde. Il s'identifia alors à lui comme ancien militaire, en lui montrant sa carte de licenciement de l'armée, et demanda lui-même à voir les papiers d'identité du « commando ».

Confiance

Son béret déposé sur le microphone du président, l'une de ses mitraillettes sur les genoux et l'autre sur une petite table voisine, Lortie demanda à un certain moment où se trouvaient les fauteuils des membres du cabinet. Le témoin dit n'avoir fait que pointer dans la direction générale des sièges occupés normalement par les ministres.

Puis il tenta d'établir avec l'intrus une relation de confiance reposant sur leurs liens avec les forces armées. Il en vint à lui demander de laisser sortir les gens qui se trouvaient encore dans la salle.

M. Jalbert rappelle qu'à ce moment-là, ce fut la tête blonde d'une jeune page qu'il vit surgir de derrière un fauteuil. En route vers la sortie, une autre femme passa devant eux, et Lortie lui dit quelque chose comme: « Avec l'égalité des sexes... ».

Son problème

Rappelant constamment à l'accusé qu'il voulait l'aider à régler son problème, il l'amena donc finalement à descendre dans son bureau où il le présenta le plus normalement du monde à sa secrétaire. Rassurée, celle-ci le prit même pour un membre des « Swats ».

Pendant près de trois heures, le témoin dit n'avoir jamais posé de questions « indiscrètes » à son in-



photo UPC

Le sergent-d'armes René Jalbert quitte la salle d'audience pendant un ajournement.

tes minutes seulement après les coups de feu et avec qui, aux derniers moments, il avait convenu d'un cérémonial de reddition qui n'a pas été respecté. Ce dont l'ancien major a semblé vouloir s'excuser chaque fois qu'il s'est retourné vers le prévenu à la barre. On ignore si ce dernier a compris le message car, toujours aussi imperturbable, il n'a adressé à l'ancien officier qu'un coup de tête à peine perceptible. Un autre salut raté, peut-être.

quant à l'ancien officier qui, jouant sporadiquement avec son revolver, lui avait précédemment déclaré que cela ne lui ferait absolument rien de se faire descendre sur place. Pendant ce temps, également, il communiquait avec deux officiers supérieurs, à Valcartier et à Saint-Hubert, et tentait vainement d'entrer en communication avec l'aumônier du premier camp. Aussi, il restait en contact avec les officiers de la SQ qui étaient arrivés sur place quel-

Les armes des agents Beaulieu et Thibodeau retrouvées en Ontario

Les armes des agents Pierre Beaulieu et André Thibodeau, de la police de la Communauté urbaine de Montréal, ont été retrouvées dans une résidence de la rue Norwick, à Woodstock, en Ontario, le 8 octobre 1984, deux jours après la tragique fusillade de Montréal-Nord.

Les jurés assignés au procès de Dennis Ernst Colic, 22 ans, ont vu l'action se dérouler ainsi dans la province voisine alors que témoignait, hier, l'agent Ronald Rupert, de la police provinciale ontarienne.

Rupert affirme qu'il a été appelé rue Norwick à la suite d'une fusillade et qu'il a trouvé sur les lieux sept armes à feu dont les deux revolvers de calibre .38 qu'il a remis à un policier montréalais, en plus d'un Magnum .357.

Plus tôt au cours du procès, Régis Liesecke était venu expliquer comment, au sein de la police montréalaise, les numéros de série des armes de service étaient reliés au nom de leur utilisateur.

Colic est accusé du meurtre de l'agent Pierre Beaulieu et de l'étudiant Giovanni Delli Colli. Son procès se poursuit ce matin en Cour d'assises, sous la présidence du juge Claire Barrette-Joncas.

Le but de Denis Lortie: sensibiliser le monde à ce qui se passe sur la terre

QUÉBEC — « Depuis quel temps, je voulais sensibiliser le monde pour qu'il commence à regarder ce qui se passe et comment ça se passe sur la terre. »

Ainsi commence la déclaration faite par Denis Lortie à la police cinq heures après la fusillade de mai dernier à l'Assemblée nationale. Et c'est la seule phrase qui jette quelque éclairage sur les motifs qui ont pu pousser le jeune militaire à cette expédition meurtrière.

LÉOPOLD LIZOTTE

Le jury a entendu hier les cinq personnes qui ont amené sa reddition, procédé à son arrestation et recueilli ses aveux de quatre pages.

Le sergent-d'armes René Jalbert, qui a agi avec autant de sang-froid que de doigté dans les circonstances, a expliqué pour sa part que, s'il avait pris soin de ne pas aborder les motifs du prévenu pendant sa longue conversation avec lui, c'est parce qu'il ne voulait absolument pas raviver la rancœur que le jeune homme

semblait nourrir et l'amener à reprendre ses armes pour semer de nouveau la mort et la destruction.

Il lui a tout simplement fait remarquer qu'il était en train de détruire de magnifiques choses qui lui appartenaient, comme elles appartenaient à toute la population.

Il a agi seul

Par la suite, les policiers lui ont demandé, dans une conversation qui a précédé sa déclaration proprement dite (qu'il a lui-même calligraphiée); s'il avait agi seul ou s'il faisait partie d'un groupe. Il semble bien que, dans les deux cas, les réponses aient été négatives. On ne retrouve cependant rien sur le sujet dans le récit de près de quatre pages écrit d'une main irrégulière, mais sans plus de fautes d'orthographe qu'on pouvait en attendre.

Pour le reste, le document contient la relation évidemment sommaire de ses préparatifs. D'autres témoins ont reconstitué ce récit avec encore plus de détails.

Quant à son équipée dans le Parlement, de la porte de la

Grand Allée au fauteuil présidentiel, au Salon Bleu, il avoue qu'après avoir tiré sur la première personne rencontrée à l'entrée, il a fait feu sur tout ce qui bougeait par la suite. Il a cependant évité de le faire lorsqu'il a vu un groupe d'étudiants qui visitaient l'immeuble. Il souligne aussi qu'en continuant sa route, il fut précédé à un certain moment par une jeune femme qui courait à toutes jambes et qui le guidait à la façon d'une « lumière ».

Il a manqué d'air

Assis sur le trône du Président, il a vu venir vers lui le sergent Jalbert. Quand ce dernier lui a signalé le gâchis qu'il était en train de faire, il dit avoir manqué d'air. Et c'est à ce moment qu'il s'est débarrassé de son dentier.

« Puis, ajoute-t-il, en causant avec l'homme j'ai senti comme une dépression en dedans de moi et j'ai recommencé à respirer. »

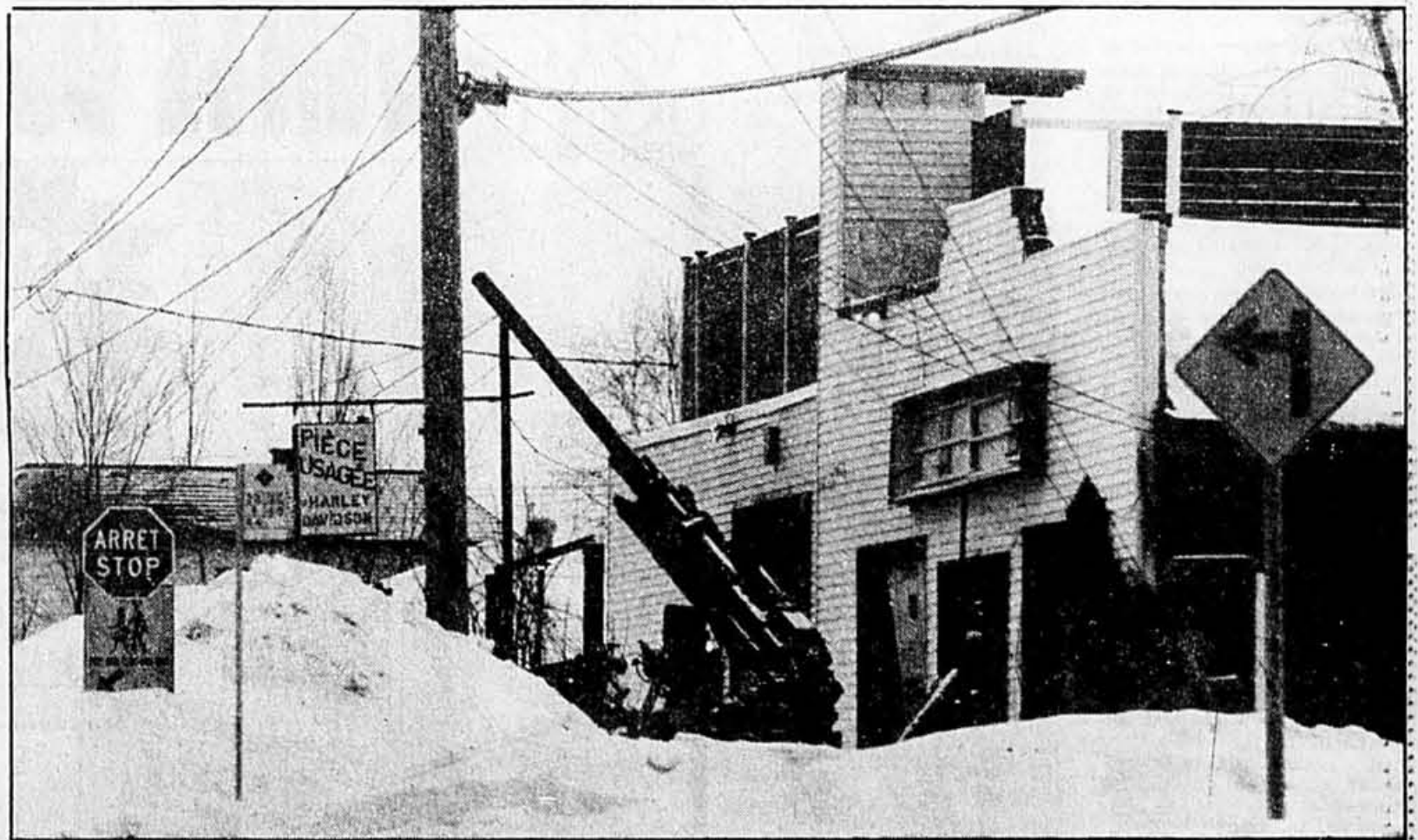
Il raconte avoir demandé à M. Jalbert comment il se faisait qu'il n'y avait personne dans la Chambre, et, peu à peu, il a accepté de descendre avec ce dernier à son bureau pour sortir du pétrin où il s'était mis.

Un détenu poli

Quant au procureur de la défense, Me André Royer, qui représente le prévenu avec Me François Fortier, c'est avec beaucoup de mordant qu'il a contre-interrogé l'agent de la SQ, Michel Pageau, qui avait déposé cette déclaration compromettante. C'est en vain qu'il a tenté de lui faire admettre que le prévenu avait pu être rudoyé au moment de son interrogatoire comme de son arrestation.

Un autre policier avait précédemment nié, lui aussi, quelques sévices que ce soit, en rappelant que le seul moment où l'accusé avait protesté, c'était quand on lui avait enlevé son pantalon pour le fouiller à nu. Il avait alors lancé: « Respectez-moi, je vous ai respectés. »

L'agent Michel Pageau, lui, a déclaré qu'il avait rarement rencontré un détenu aussi poli, aussi discipliné, et qu'il lui avait semblé tout aussi intelligent et « brillant » que lui-même et son avocat. Ce qui devait provoquer, dans la salle, le plus grand éclat de rire de la journée.



L'inquiétant canon des Hell's Angels est inoffensif

Cette décoration inusitée à l'entrée du repaire des Hell's Angels, à Laval, intrigue bien du monde, dont la police. Mandé sur place, un expert des Forces armées canadiennes a établi qu'il s'agissait d'un canon anti-aérien de 90 mm fabriqué aux États-Unis en 1943. L'engin, qui a servi au cours de la Seconde Guerre mondiale, est inoffensif puisqu'on a bloqué et lézardé le canon avec un morceau de bois avant d'en disposer. La culasse a aussi été soudée. Il est par ailleurs impossible, affirme le major Jane Martinsen, de trouver sur le marché les pièces qui permettraient de remettre l'arme en état de fonctionnement. Aucune loi n'empêche la

possession de ces « monuments ou pièces de démonstration », selon l'expression militaire, dont on pouvait faire l'acquisition dans des magasins de surplus de l'armée jusqu'en 1970. Depuis ce temps, l'Armée affirme exercer un contrôle plus rigoureux sur ses pièces d'artillerie, de sorte que le public ne peut s'en procurer. Il arrive parfois que le ministère de la Défense nationale fasse don de ces armes lourdes à des musées, comme ce fut le cas, par exemple, des blindés britanniques Centurion que l'on a remplacés par des modèles de fabrication allemande.

photo Pierre McCann, LA PRESSE

Québec-Ottawa: une entente de \$100 millions sur le tourisme

■ QUÉBEC (PC) — Les gouvernements du Québec et d'Ottawa ont signé hier midi à Québec une entente auxiliaire de \$100 millions pour développer et promouvoir l'industrie touristique québécoise au cours des cinq prochaines années.

ROBERT LEFEBVRE

Les deux gouvernements ont ainsi donné suite à l'entente-cadre de développement économique et régional signée le 14 décembre dernier par les ministres Pierre-Marc Johnson et Sinclair Stevens.

La signature de cette entente a été entourée d'un cérémonial imposant auquel ont participé pour le gouvernement fédéral le ministre d'Etat au Tourisme Tom McMillan, et pour le Québec les ministres Marcel Léger et Jacques Brassard, respectivement ministre du Tourisme et ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

Cette entente auxiliaire dont le financement sera assuré à part égale par les deux gouvernements, comporte cinq volets.

Un des volets importants vise

la modernisation des centres de ski alpin. On prévoit y consacrer \$35 millions.

« Pour maintenir des centres de ski concurrentiels et afin que nos efforts de promotion produisent leur plein rendement, il est indispensable d'investir au niveau de l'aménagement, des équipements et des infrastructures de service », a expliqué le ministre Léger.

A ces crédits de \$35 millions, s'ajoutera une aide financière provenant du programme québécois de Crédit touristique. Cette aide supplémentaire s'appliquera surtout, a précisé M. Léger, aux gros investissements reliés à la construction d'hébergement au pied des pentes de ski.

Tous ces investissements se réaliseront dans les stations de ski des régions des Laurentides, de l'Estrie, de l'Outaouais et de Québec.

Projets-moteurs

En plus des investissements dans les centres de ski, un autre volet, celui-là de \$50 millions, est prévu pour des projets-moteurs destinés à stimuler le développement de stations touristiques, à préparer la venue d'investisse-

ments privés périphériques ou à implanter des infrastructures de base, ainsi qu'à moderniser le secteur de l'accueil et des renseignements touristiques.

On pense notamment à créer de nouveaux éléments attractifs tels que des centres d'interprétation ou des centres récréatifs, et à mettre en valeur et rendre accessibles des attraits naturels comme des chutes, des belvédères, etc.

En ce qui concerne l'accueil et les renseignements touristiques, M. Léger a souligné que cette entente lui permettra par exemple d'implanter des maisons internationales du tourisme dans les zones stratégiques et d'informer les renseignements et les réservations d'hébergement.

Un montant de \$12 millions est par ailleurs prévu pour assurer la commercialisation des attraits et des équipements touristiques.

On songe particulièrement à développer les marchés du sud et du centre-nord des Etats-Unis, à faire la promotion des destinations de Québec et de Montréal comme sites de congrès internationaux, et de « vendre » le Québec comme paradis de la chasse et de la pêche.

Enfin, les deux derniers volets de l'entente totalisent \$3 millions, dont \$1 million sera consacré à la gestion des projets générés par cette entente.

Le solde de \$2 millions sera affecté à des études de marché pour bien connaître les goûts des marchés actuels et potentiels afin de maximiser les investissements.

Déficit

Pour sa part, le ministre fédéral Tom McMillan a vanté l'esprit de collaboration au gouvernement québécois tout au long de la préparation de cette entente.

« Je pense d'ailleurs, a-t-il dit, que cette entente auxiliaire inaugure une nouvelle ère de consultation et de coordination dans la mise en valeur du potentiel touristique québécois. »

M. McMillan a fait état des difficultés communes qu'éprouvent le Québec et l'ensemble canadien dans le domaine touristique.

Tous deux affichent un déficit, car, a-t-il dit, les destinations-solles exercent un attrait supérieur à celui de nos stations de ski, de nos centres de congrès et de nos clubs de chasse et de pêche.



Jacques Bouchard

Marcel, le discret...

■ Reconnu comme un indépendantiste de la première heure, le député de Lafontaine, Marcel Léger, observe un étrange silence depuis le début de la crise qui secoue le Parti québécois.

Une stratégie de repli? La peur que le premier ministre René Lévesque lui enlève à nouveau son ministère pour le retourner, encore une fois, sur les banquettes arrières de l'Assemblée nationale? Ce sont deux questions, entre autres, que l'on peut se poser sur l'attitude très discrète du ministre du Tourisme.

Le fondateur et chef démissionnaire du Parti nationaliste, qu'il a abandonné avant que cette formation politique ne connaisse un triste sort sous la direction de Denis Monière lors des élections fédérales du 4 septembre, longe les murs. Marcel Léger, d'habitude si volubile, est soudainement devenu muet comme une carpe.

M. Léger voulait porter le flambeau de l'indépendance sur la scène fédérale, après avoir été congédié comme ministre de l'Environnement par le chef du gouvernement du Québec. Dans le présent débat, il n'a même pas osé faire campagne aux côtés des orthodoxes et s'opposer ainsi à la volonté de son chef de biffer du prochain débat électoral la thèse de la souveraineté.

Face à cette attitude on peut penser qu'un chat échaud craint l'eau froide, et que cette fois, le fier nationaliste qu'il était a cédé le pas à des ambitions purement politiques: une cinquième victoire électorale dans son comté de l'Est de Montréal.

Une position stratégique

Tout en soutenant que la prochaine élection au Québec ne devait pas être référendaire, le ministre Léger a déjà affirmé, pour des raisons purement stratégiques, qu'il fallait tout de même reconnaître le caractère essentiel de la souveraineté comme outil de plein développement du peuple québécois.

Mais il n'est évidemment pas question non plus d'en discuter ni d'en parler au cours de la prochaine campagne électorale, comme l'a clairement indiqué M. Lévesque.

Pour se consoler de l'interdiction qui lui est faite, M. Léger a décidé de se rabattre sur une politique de plein emploi.

Le rapatriement

L'assemblée des 200 militants du comté de Lafontaine, tenue en vue de choisir les délégués au congrès spécial du week-end, a aussi adopté une résolution priant le gouvernement du Québec de demander l'appui de la population au nécessaire rapatriement des pouvoirs essentiels à la réalisation d'une véritable politique de plein emploi.

M. Léger a bien pris soin également de faire entériner par ses troupes une autre requête. L'exécutif national devrait en effet convoquer « avant l'annon-



Marcel Léger

ce des élections générales » un Conseil national à huis clos afin de discuter, encore une fois, des thèmes, de la stratégie et des engagements électoraux du parti. Question sans doute de changer encore de stratégie.

M. Léger n'en est pas à une incohérence près. Lorsqu'il a réintégré le Conseil des ministres en septembre dernier, il avait déclaré que c'était un coup de maître du premier ministre.

Le plus sérieusement du monde il avait dit que sa nomination et « celle de Louise Harel amèneront l'unité des troupes indépendantistes et les militants se rendront maintenant compte que la victoire aux prochaines élections est possible ».

Cette victoire était possible, avait-il dit, d'autant plus que M. Lévesque avait décidé de rester et que les libéraux fédéraux avaient été défaits. Des éléments combinés qui faisaient aussi dire au ministre que les Québécois verraient du nouveau dans les nouvelles orientations que se donnerait un gouvernement relancé.

Il ne pensait sans doute jamais dire aussi vrai...

A la suite du coup de force imposé par M. Lévesque à ses troupes, amenées à renier à toute fin utile l'option souverainiste, Mme Harel a été conséquente avec elle-même. Elle a eu, elle, le courage de remettre sa démission.

Et les prémonitions de M. Léger concernant le renouveau du PQ et ses nouvelles orientations seront confirmées en fin de semaine. Les révisionnistes, dont le ministre Pierre-Marc Johnson est le chef de file, consacreront la nouvelle philosophie « unioniste » du PQ.

Les purs et les durs, comme Mme Harel, MM. Paquette, Parizeau, Léonard, Lazure, Laurin et Leblanc-Bantey pourront toujours continuer le combat de l'indépendance ailleurs...

Quant à M. Léger, tant et aussi longtemps que le PQ restera au pouvoir, il pourra continuer à jouir des privilèges de sa limousine et autres petites douceurs inhérentes à la fonction ministérielle.

PROJET DE RÉFORME DU RÉGIME DE NÉGOCIATIONS

Michel Clair se dit déçu de l'attitude de la FTQ

■ QUÉBEC — Le président du Conseil du trésor Michel Clair s'est déclaré très déçu de l'attitude de la FTQ et de son président Louis Laberge qui ont refusé de participer aux travaux de la Commission parlementaire devant étudier l'avant-projet de loi sur la réforme du régime de négociations dans les secteurs public et parapublic.

CLAUDE-V. MARSOLAIS de notre bureau de Québec

Au cours d'une entrevue qu'il accordait à quelques journalistes, M. Clair a rappelé que M. Laberge était le président de centrale qui avait maintenu l'attitude la plus ouverte quant au contenu de la réforme notamment en ce qui a trait à la médiation et aux services essentiels.

Il a cependant reconnu qu'il tenait davantage à une réouverture des négociations qu'à une réforme du régime, à l'instar des deux autres centrales syndicales.

Le ministre Clair ne fait toutefois pas un drame de l'absence de la FTQ aux audiences publiques de la Commission parlemen-

taire en signalant que cette centrale ne représente finalement que moins de 10 p. cent des employés des secteurs public et parapublic.

A un journaliste qui lui demandait si l'attitude de M. Laberge ne serait pas étrangère au fait qu'il avait évoqué la possibilité de maintenir le droit de grève sur le salarial dans une lettre d'intention le 11 octobre dernier mais que ce droit était éliminé dans l'avant-projet de loi, M. Clair a plutôt été ambigu.

Selon lui, même si le droit de grève n'est maintenu que pour le normatif lourd, les centrales pourraient bien invoquer ce point pour faire la grève, camouflant ainsi leur insatisfaction devant les augmentations de salaire consenties par le gouvernement.

Devant cette explication peu convaincante, il souligne le fait que le premier ministre Lévesque lors d'une rencontre avec les trois présidents avait été celui qui avait le plus insisté pour leur dire qu'ils ne devraient plus songer dans un avenir prévisible à venir écumer les coffres de

l'Etat, l'argent se faisant plutôt rare.

Le ministre Clair soutient que peu importe l'attitude des centrales syndicales devant la révision du régime de négociations, elles devraient maintenir à l'esprit que tous les partis politiques québécois souhaitent et sont déterminés à changer le régime.

« Lors de notre dernier conseil national cet automne, nos militants ont fait une priorité gouvernementale de cette question et je n'hésiterais pas personnellement à faire de cette question un enjeu électoral. »

M. Clair avertit les centrales que la révision du régime ne sera pas reléguée aux oubliettes par la proximité des élections. « Je ne vais pas brader des augmentations d'impôt contre l'affectation des centrales syndicales », claironne-t-il.

Entretiens, la Commission parlementaire se réunira le 22 janvier prochain afin d'établir le calendrier des audiences publiques. À ce chapitre, le ministre préconise deux séries d'audiences espacées par deux semaines.



Michel Clair tient davantage à une réouverture des négociations qu'à une réforme du régime.

Le PC du Québec presse le président des municipalités régionales de comté

■ QUÉBEC — Le Parti progressiste-conservateur du Québec — PPCQ — a demandé hier après-midi à Me André Asselin, président de l'Union des municipalités régionales de comté du Québec et maire de Sainte-Émilie-de-l'Énergie, d'accepter le leadership du parti.

Le PPCQ a donné jusqu'au 31 janvier à Me Asselin pour prendre sa décision, a révélé hier au cours d'une conférence de presse le Dr Denis Carignan, de Repentigny, chef du parti. Mais Me Gaëtan Mathieu, de Québec, a affirmé qu'il avait confiance que Me Asselin accepterait et que sa décision serait annoncée au cours des prochains jours.

Me Mathieu a ajouté que cette démarche faisait suite à une résolution adoptée par le Comité directeur de l'Association progressiste-conservatrice du Québec. Me Mathieu, qui participait aussi à la conférence de presse, président d'un Comité André-Asselin, forme il y a deux mois de quelques dizaines de personnes qui ont fait circuler une pétition demandant aux gens d'appuyer Me Asselin à la direction du PPCQ.

Selon Me Mathieu, le Comité André-Asselin possède maintenant des cellules dans 80 comtés de la province.

En plus du Dr Carignan et de Me Mathieu, ont aussi participé à la conférence de presse MM. Michel Carignan, fils du Dr Carignan, et Jean-Guy Côté, organisateur en chef du comité André-Asselin.

Accrédité en 1982

Le Dr Carignan a expliqué que le PPCQ a été accrédité par le Directeur général des élections le 20 octobre 1982, qu'il possède des bases dans 39 comtés et qu'il compte présentement une centaine de membres. Il a ajouté qu'il était devenu chef intérimaire du parti en novembre 1984, à la suite d'une décision du comité direc-

teur, qui nous a proposé une rencontre avec son groupe. »

Lors des pourparlers entre les deux groupes, il est apparu que tous deux voulaient, lors des prochaines élections, offrir un parti d'orientation conservatrice aux gens insatisfaits des options péquistes et libérales.

Les deux groupes en sont « arrivés rapidement à une entente de principes globale sur les démarches communes à suivre » pour que Me Asselin prenne la direction du PPCQ.

Me Mathieu, de son côté, a expliqué que, avec plusieurs autres personnes appartenant à toutes les tendances politiques, qu'une majorité silencieuse « était à la recherche d'un nouveau leader fort qui a le goût du Québec et du Canada ».

Ce groupe a donc demandé à rencontrer Me Asselin à plusieurs reprises pour lui faire part de ses préoccupations et a constaté que M. Asselin « était en parfait accord » avec ses conclusions. C'est alors que le Comité André-Asselin a été formé, a dit Me Mathieu.

Il a ajouté qu'il pourra fournir d'ici quelques jours le nombre exact de personnes qui ont accepté de signer la pétition que fait signer le comité, qui a présenté des rapports d'étape à Me Asselin.

« Nous croyons donc qu'il est inutile de continuer à faire circuler ladite pétition, considérant l'importance et la qualité de l'échantillonnage », a-t-il dit.

PC fédéral

Me Mathieu a admis aux journalistes que les membres de son comité n'étaient pas des membres du PPCQ mais qu'ils s'empresseraient d'acheter leur carte du parti si M. Asselin acceptait d'en prendre la direction.

Il a aussi admis que son comité n'avait pas l'appui du Parti conservateur fédéral. D'ailleurs, le PPCQ lui-même n'a pas de lien avec la formation de Brian Mulroney.

M. Michel Carignan a expliqué que lors du lancement du PPCQ, le chef du parti à l'époque, M. Jean-Gaston Rivard, avait envoyé un télégramme à M. Joe

Clark, pour l'informer de création d'une aile québécoise. Le Parti conservateur d'Ottawa leur avait répondu de tenir leurs distances.

boutique
VENTE DE JANVIER
boutique

20% à 40% de réduction

PANNEAU DE TABLE MÉLAMINE

MONTREAL
9555, rue Christophe-Colomb
Montréal (coin Louvain)
Tél.: 389-8489

MONTREAL
5826, rue Saint-Hubert
Montréal (métro Rosemont)
Tél.: 272-1122

BELOEIL
508, boul. Laurier
Beloeil (Galeries Monténach)
Tél.: 464-5616

BLAINVILLE
854, boul. Labelle
Tél.: 430-0761
4114

Francine Lalonde veut réfléchir avant d'adhérer au Parti québécois

■ QUÉBEC — Même si Mme Francine Lalonde a été officiellement assermentée hier ministre déléguée à la Condition féminine et membre du Comité des priorités gouvernementales, elle n'a toujours pas adhéré au Parti québécois.

CLAUDE-V. MARSOLAIS
de notre bureau de Québec

À sa sortie des bureaux du lieutenant-gouverneur, Mme Lalonde a dit qu'elle allait réfléchir un peu avant de devenir membre du PQ. Elle doit d'ailleurs assister au congrès spécial de fin de semaine à titre d'observateur ce qui lui permettra de se faire une meilleure idée du débat qui affronte les modérés et les orthodoxes.

De même, elle prendra une décision ultérieurement quant à savoir si elle doit briguer les suffrages dans une élection partielle.

A court terme, elle entend «écouter» les autres, c'est-à-dire les organismes afin de connaître leurs préoccupations. Toutefois, elle a une bonne idée des secteurs où elle doit faire porter son action puisqu'elle mentionne l'emploi, les garderies et la protection éco-



Mme Francine Lalonde a été assermentée hier comme ministre déléguée à la Condition féminine.

nomique des femmes à la maison.

Dans ses rapports avec les au-

tres, elle promet de conserver son franc-parler comme elle l'a toujours fait dans sa vie de mili-

tante à la CSN et à la Société coopérative de produits électriques et de moteurs.

QUÉBEC

La réconciliation dépend des orthodoxes (Lévesque)

■ «Ca dépend d'eux», a répondu hier René Lévesque aux journalistes qui l'interrogeaient sur la possibilité d'une réconciliation avec les orthodoxes après le congrès de samedi.

Il voulait dire par là qu'il n'a pas l'intention de proposer un compromis qui faciliterait cette réconciliation souhaitée par la majorité des membres du parti.

Cela ne veut pas dire pour autant que son groupe entend suivre la ligne dure, quel qu'en soit le prix. Les modérés ne veulent pas reculer sur l'essentiel — M. Lévesque tient à ce que la situation ne reste pas ambiguë après le congrès — mais LA PRESSE a appris qu'ils envisageaient la possibilité d'appuyer ou de laisser passer certaines propositions de mandat faisant une plus large place à l'option dans la vie du parti sans pour autant décrire la souveraineté comme un instrument «essentiel» au développement du Québec.

La brochure publiée mardi par les orthodoxes a toutefois quelque peu refroidi les ardeurs conciliatrices des modérés. Ils n'ont pas aimé le ton polémique du texte et l'interprétation qu'il fait de leur doctrine.

Ils n'ont surtout pas apprécié le fait que des informations de presse démenties formellement par les principaux intéressés soient publiées dans la chronologie comme s'il s'agissait de faits avérés. C'est le cas par exemple de la nouvelle voulant que Pierre-Marc Johnson ait remis une lettre de démission au premier ministre pour le forcer à rouvrir le débat sur l'option, et de celle relative à la création par les modérés d'un «Comité du 20 janvier» destiné à précipiter le départ de M. Lévesque.

Ce dernier ne rencontrera pas moins aujourd'hui à Montréal le leader des orthodoxes, l'ex-ministre Camille Laurin. Pour lui souhaiter la bonne année, a-t-il dit hier, et peut-être pour lui parler d'autres sujets qu'il ne veut pas révéler.

De la même façon, M. Lévesque a dit hier qu'il avait souhaité la bonne année au téléphone à son vieil ami Jérôme Proulx (député démissionnaire du PQ) et à l'ex-ministre Louise Harel, dont il a seulement dit qu'elle était restée si peu de temps au Cabinet. S'il a été question d'autre chose que de bons vœux, le premier ministre n'a pas l'intention de le dire aux journalistes.

La question du vote secret

Dans leur texte, les orthodoxes reviennent sur la question

du vote secret, indiquant bien qu'ils ont l'intention de livrer bataille là-dessus au congrès. Il serait étonnant qu'ils aient gain de cause, compte tenu de la division des forces révélée par les assemblées de circonscription, mais il se pourrait bien que leur requête produise un long débat de procédure et fasse que le congrès se termine tard en soirée samedi ou au début de la nuit.

Pourtant leur argumentation, solide quand il est question de l'option, paraît faible à ce chapitre.

Ils font valoir que «sur des questions de grande importance, (les membres du parti doivent pouvoir) exercer leur droit de vote selon leur conscience, au meilleur de leur connaissance et libres de toute pression». Ils rappellent également que M. Lévesque avait demandé la même chose — et se l'était vu injustement refuser — au Parti libéral lorsqu'il lui a proposé son option souverainiste en 67. Ils disent enfin que le gouvernement a imposé cette façon de procéder aux syndicats.

Mais ils oublient de tenir compte du fait qu'il s'agit ici de délégués. Ce ne sont pas tous les péquistes en effet qui peuvent voter au congrès sur les questions de grande importance qui y seront décidées, mais un nombre restreint d'entre eux, en moyenne une douzaine par circonscription.

Ces délégués ont été choisis par les membres et leur mandat est de les représenter. Il est donc tout à fait normal et démocratique que leur vote ne soit pas secret afin que les membres sachent si leurs mandataires ont bien exécuté les mandats qu'ils leur ont confiés.

C'est d'ailleurs ce qui explique que des délégués ne votent généralement en secret que lorsqu'il s'agit d'élire des personnes à des fonctions. Pour le reste, les scrutins sont ouverts. Le plus bel exemple en est d'ailleurs l'Assemblée nationale, où personne ne songerait à proposer qu'un vote soit secret sous prétexte que la question mise aux voix est d'une importance capitale.

Rappelons enfin que lors du «renouveau», ce scrutin tenu par le PQ à la demande de M. Lévesque qui souhaitait faire renverser certaines décisions du congrès de décembre 81, le vote était secret parce que tous les membres pouvaient y participer. Au congrès de février 82, convoqué pour ratifier ces décisions, les délégués ont voté à main levée.

LOUIS FALARDEAU

Le débat au sein du PQ déçoit les jeunes indépendantistes

■ La crise actuelle au sein du Parti québécois se fait sur le dos des jeunes, orthodoxes et indépendantistes ayant tendance à négliger leurs problèmes pour privilégier le débat actuel au sein du parti, lequel est bien loin de leurs préoccupations.

PIERRE VENNAT

Telle est du moins l'opinion d'un des deux seuls jeunes à être membre de l'exécutif du Parti québécois, M. Martin Brault, qui affirme que l'actuel débat au sein du PQ est un faux débat, «le vrai débat devant porter sur l'indépendance sociale et économique

des individus, qui est un préalable à la souveraineté de notre société».

Par ailleurs, même ceux qui se disent ouvertement indépendantistes ne semblent plus avoir confiance au Parti québécois pour promouvoir leur option, surtout si la thèse des révisionnistes devait l'emporter. Ceci dit, à l'exemple des adultes qui sont aussi divisés, les jeunes indépendantistes n'ont pas encore de tribune unifiée à offrir, a indiqué Mlle Lucie Bernier du Mouvement autonome des jeunes indépendantistes québécois (MAJQ).

Hier, M. Brault, a émis une déclaration déplorant le fait qu'à la

fois les orthodoxes et les révisionnistes aient adopté des positions contraires aux intérêts des jeunes du Québec.

«Je reproche aux orthodoxes de vouloir nourrir davantage un État qui est devenu au fil des ans excessivement centralisateur, bureaucratique et impersonnel, en faisant de l'indépendance un transfert mécanique de pouvoirs d'Ottawa à Québec», dit M. Brault.

Mais il ajoute aussitôt qu'il reproche aux révisionnistes «l'absence de volonté politique de proposer les choix de société qui s'imposent».

De toute façon, constate-t-il, d'un côté comme de l'autre, le projet indépendantiste demeure en réaction au régime fédéral. «Je ne crois pas que l'une des deux thèses puisse un jour nous mener à l'indépendance. Dans ces conditions, à l'instar de nombreux jeunes du Parti, je préfère m'abstenir».

Les jeunes indépendantistes

Quant aux jeunes leaders indépendantistes, qui donnaient hier une conférence de presse à la Maison Duvernay de la Société Saint-Jean-Baptiste, il semble que le seul point qui les unisse soit la Caravane de l'indépendance de Gilles Rhéaume, qui se mettra en branle le 20, au lende-

main du congrès du PQ, et leur foi commune en l'indépendance.

François Bérard, qui est coordonnateur du Comité des jeunes du Parti québécois et ancien président de l'association péquiste du comté de Dorion, a lu une déclaration au nom du groupe que représentaient, outre Mlle Bernier, MM. Claude Poitras, du Mouvement national des Québécois, Benoît Duchesne, du mouvement LOGIQC, Serge Paquette, de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal et Robert Ladouceur, ancien coordonnateur du Mouvement étudiant pour le oui (MEOU), lors du référendum de mai 1980.

On y dit que les jeunes indépendantistes ne peuvent rester muets face à l'entêtement de première classe de l'option que, selon toute probabilité, s'approprient à faire les participants au congrès du PQ.

Bien que seul M. Bérard soit péquiste parmi le groupe, les six signataires sont d'accord pour affirmer que «le mouvement indépendantiste aura alors perdu le plus important de ses outils de sensibilisation et d'éducation».

M. Bérard, qui admet qu'il pourrait bien, au lendemain du congrès, quitter le parti, croit que la majorité des jeunes péquistes feront probablement de même. Il estime que les jeunes de moins de 30 ans représentent environ 20 p. cent des membres du Parti québécois.

À Montréal, de plus en plus, les gens bouquinent le soir. Tôt ou tard... **RENAUD-BRAY** Jusqu'à minuit! 7 soirs par semaine! 5219, ch. de la Côte-des-Neiges — Tél.: 342-1515

LES CENTRES DE VERRES DE CONTACT
F. FARHAT
OPTICIEN D'ORDONNANCES
PARTOUT EN VILLE SIGNE DE CONFIANCE ET SERVICE
LA PLUS GRANDE MAISON D'OPTICIENS D'ORDONNANCES DU QUÉBEC
MINI PRIX

7106, rue Saint-Hubert.....	273-2457
928, boul. Sainte-Croix.....	747-3589
3724, Côte Vertu (Centre Le Bazar).....	331-7410
207, Côte Vertu (près du boul. Lebeau).....	331-7226
1260-A, boul. St-Joseph Est.....	526-3781
3475, boul. St-Laurent, près Sherbrooke.....	845-7263
1340, chemin Chambly, Longueuil.....	677-2865
229, boul. Taschereau, Greenfield Park.....	672-7414
1000, du Séminaire (Galerie Richelieu), St-Jean.....	1-348-8651
Laval: 324, boul. St-Martin (face à Hypermarché).....	687-7681
1071-A, boul. des Laurentides (centre d'achats Pont-Viau).....	663-9120
355, boul. Arthur-Sauvé (Place St-Eustache).....	472-7012
500, boul. des Laurentides, St-Antoine-des-Laurentides (Galerie des Laurentides).....	436-2502
4230, boul. St-Jean, Dollard-des-Ormeaux, Plaza Soratogo.....	620-7340
13076, rue Sherbrooke Est, P.A.T.....	642-7663
6231, boul. Henri-Bourassa Est, Montréal-Nord (face au golf).....	324-0280
1517, rue Dollard, LaSalle.....	363-1680
289, boul. Labelle, Rosemère.....	437-1353
1510, boul. de Maisonneuve Ouest (métro Guy).....	931-7211
10721, Lajeunesse (coin métro Henri-Bourassa).....	382-8371

CHARGEX
VISA
MasterCard

SOLDE D'ÉQUIPEMENT ORDINÉ COMPATIBLE APPLE^{MD}

SYSTÈME D'ORDINATEUR MICROCOM PDOSSM AVEC TOUT CE QUI EST NÉCESSAIRE, INCLUANT:

- MICROCOM MASTER 64K, AVEC CARTE DE LANGAGE INCORPORÉE.
- 52 CLÉS DE FONCTIONS POUR BASIC ET COMMANDES DE DISQUES.
- 10 CLÉS DE FONCTIONS PROGRAMMABLES PAR UTILISATEUR INCLUANT COMMANDES DE FONCTIONS.
- CLÉS EN GRAPPES NUMÉRIQUES — POUR ENTRÉE DE DONNÉES NUMÉRIQUES
- CLÉS À RÉPÉTITION AUTOMATIQUE. CLÉ «ROLL-OVER» SUR CLAVIER PLEINE GRANDEUR ASCII-MAJUSCULES ET MINUSCULES.
- CARTE DE COMMANDE D'ENTRAÎNEMENT COUPLE AVEC AMORCE AUTOMATIQUE
- ENTRAÎNEMENT PAR DISQUE 35/40 - FORMAT APPLE - DEMI-PISTE.
- MONITEUR PHOSPHORESCENT VERT 12" AMDEK P-3.

Entièrement compatible avec APPLE^{MD}

12 MOIS DE GARANTIE

- CARTE INTERFACE PARALLÈLE CENTRONIQUE TRAME ET CÂBLE.
- IMPRIMANTE, MATRICE À POINTS 120 CPS AVEC FONTES POUR CHOIX DE CARACTÈRES ET DE GRAPHIQUES (9 LANGAGES). SYSTÈME DE CHARGEMENT DE CARACTÈRES ET MANUEL D'UTILISATION.
- JOYSTICK SUPER À 4 BOUTONS POUR COMMANDES DE CURSEUR OU JEUX.
- MANUEL D'INSTRUCTION COMPLET. TOUS LES CÂBLES REQUIS.

IMPRIMANTE SMITH CORONA D100 LE SYSTÈME COMPLET

1699\$ PAR EXCELLENCE

Imprimante Smith Corona à matrice par points D-100, 120 CPS, alimentation friction-traction, impression 6 pi, base métal, beaux caractères, garantie de 12 mois	PRIX DE PRÉSENTATION	Imprimante Smith Corona à matrice par points. Lettrage de belle qualité D-200 — lampoon 2K, mode condensé à bouton-poussoir. Entièrement compatible IBM en série ou parallèle; compatible Macintosh et compatible avec les principaux ordinateurs de belle qualité.	PRIX DE PRÉSENTATION	Imprimante 15" Smith Corona, matrice par points D-300; toutes les caractéristiques du D-200 ci-dessus plus impression sur 15" avec matrice par points S-C; compatible Epson et possibilité d'utilisation de tous les programmes avec entraînement Epson.	PRIX DE PRÉSENTATION
	\$399⁹⁵		\$599⁹⁵		\$799⁹⁵

NOUS RÉPARONS TOUTE MARQUE D'ORDINATEURS
NOUS ALIGNONS TOUTE UNITÉ DE DISQUES
Apple^{MD} est une marque de commerce de Apple Computer

ICROCOM

OTTAWA
107, rue Colonnade, Ottawa, Ontario
Tél.: 727-1650

MICRO-ORDINATEURS
5512, rue Jean-Talon Est, Montréal
Tél.: 285-3799

CENTRE-VILLE
4142, RUE STÉ-CATHERINE OUEST (EN FACE DE WESTMOUNT SQUARE)
931-0183

COMPUCLASSE INC.
468, rue Victoria, Saint-Lambert
Tél.: 465-9977

FUTUR INFO INC.
Galerie de la Rive-Sud
6185 boul. Taschereau, Brossard
678-1958

INAPTITUDE AU TRAVAIL La contre-expertise médicale ne permettra pas d'économie, disent les assistés sociaux

■ «Une mesure qui renforcerait les préjugés et ne permettrait pas d'économie au gouvernement!» C'est en ces termes que le Front commun des assistés sociaux dénonce la proposition exprimée dans le livre blanc sur la fiscalité, de procéder à une contre-expertise médicale pour vérifier l'inaptitude au travail des jeunes assistés sociaux de moins de trente ans.

HUGUETTE ROBERGE

Porte-parole du Front commun, Mme Louise Leboeuf rappelle que «ces jeunes assistés sociaux doivent déjà produire un certificat médical pour être considérés comme incapables et toucher des prestations égales à celles de leurs aînés de plus de trente ans.»

À l'instar du Dr Augustin Roy, président de la Corporation professionnelle des médecins, le Front commun estime que l'économie qu'on pense réaliser serait annulée par les coûts d'expertise envisagés.

«Au cours de l'année 1984, ajoute Mme Leboeuf, dans le quartier Pointe-Saint-Charles de Montréal, tous les jeunes assistés sociaux alors déclarés incapables au travail se sont vu réduire au minimum, soit à \$154 par mois, leurs prestations d'aide sociale. L'opération s'est avérée un échec, puisque le gouvernement a dû retraiter et remettre à ces

jeunes assistés les montants de prestations qu'il leur avait enlevés.»

Le Front commun estime qu'avec environ \$150 par mois, un jeune assisté social peut devenir malade, ce montant suffisant à peine à défrayer sa nourriture, selon la Corporation des diététistes du Québec. Or, à même ce montant, il doit aussi se loger, se vêtir, se transporter pour chercher un emploi, etc.

Enfin, selon le Front commun, bien que le ministre Duhaime ait promis une consultation publique au moment du dépôt du livre blanc sur la réforme de la fiscalité, déjà on assiste à l'application de certaines mesures, sans que la consultation n'ait eu lieu. «Au lieu de mettre temps et argent à renforcer les préjugés contre les assistés sociaux, le gouvernement devrait élaborer et mettre en application une véritable politique de plein emploi.»

De son côté, le Regroupement autonome des Jeunes (RAJ) s'insurge contre le livre blanc sur la fiscalité dont les dispositions «viennent confirmer les tendances vers lesquelles le gouvernement s'est enligné afin de faire rentrer dans le rang les jeunes assistés sociaux». Le RAJ entend donner dans les prochains mois sa réplique à ce qu'il juge «une institutionnalisation du cheap-labor et l'écrasement de tout espoir à une vie décente».

La reconstruction du PLC avec John Turner

Les libéraux fédéraux commencent seulement à mesurer en pleine lumière l'ampleur de la déroute qu'ils ont subie le 4 septembre, comme des guerriers vaincus et blessés qui reviennent sur le champ de bataille après le conflit.

C'est pourquoi l'oeuvre de reconstruction qu'ils ont entreprise cette semaine à Montebello, avec le chagrin de la résignation, sera longue, exigeante et laborieuse. Mais nécessaire et indispensable aussi pour assurer au pays la vitalité de sa démocratie que menacent toujours d'affaiblir une opposition désarmée et l'absence de solution de rechange.

Le spectacle de l'amertume, de la division et des luttes intestines qu'offre une formation tombée en disgrâce demeure pénible. M. John Turner, objet de nombreuses critiques à l'intérieur de son groupe, lui-même éprouvé par la défaite, parvient mal à jouer son nouveau rôle de chef de l'Opposition. Il sent qu'il n'a pas la confiance de son caucus, ni celle des permanents et des cadres supérieurs du Parti.

Avec l'aide de ses collaborateurs, il a néanmoins décidé de relever le défi. La réforme qu'il s'engage à réaliser touchera l'organisation, les structures et le programme. Autant dire qu'il faut tout reprendre à zéro. Tâche herculéenne qui s'impose à présent.

Il n'est pas sûr que M. Turner soit tout à la fois l'inspirateur, l'entrepreneur et le leader que commande une entreprise de cette envergure. Mais, puisqu'il a été élu chef en juin dernier et qu'il consent à assumer pleinement ses responsabilités, il importe de lui accorder sans lésiner les moyens, le temps et l'appui sans lesquels l'opération est vouée à l'échec.

C'est en effet la condition que doit poser M. Turner. Une condition que ses collègues semblent avoir acceptée si l'on en juge par les propos entendus devant la presse à l'issue de la réunion de Montebello. Angus Reid, qui fait profession de sonder l'opinion publique pour le compte du PLC, disait du reste que ses enquêtes lui révélaient les attentes du peuple canadien: des libéraux, il espère l'unité dans le discours sous la direction d'un chef fort.

Si, après quelques mois d'efforts systématiques, au Parlement et à travers le pays, les libéraux ne reprennent pas au tableau de l'opinion publique les points qu'ils ont perdus (le Gallup publié ce matin leur en donne un de plus que le mois dernier), et si les militants peuvent honnêtement conclure que leur chef en porte la responsabilité, il serait alors opportun d'étudier l'hypothèse d'un changement à la direction.

Mais les libéraux doivent se montrer prudents et modestes à cet égard. L'organisation, les structures, le financement et le programme sont des aspects majeurs de cette oeuvre de reconstruction. Il serait prématuré de rejeter le chef avant d'avoir commencé à résoudre les autres problèmes. À moins que M. Turner en vienne de lui-même à la conclusion qu'il n'est pas à sa place.

Durant quelques années, les conservateurs ont étalé devant le pays leurs querelles et leurs blessures dans une interminable bataille pour déloger Joe Clark de son poste. Les libéraux prendront leur temps, leurs énergies et leur honneur à recommencer cette expérience à leur manière.

La préoccupation majeure des libéraux doit porter sur le renouvellement et la cohérence de leur programme politique, sur leur aptitude à relever les faiblesses et à critiquer les initiatives et les lois que proposent les conservateurs. Ils doivent en particulier se mettre à l'écoute des Canadiens pour mieux percevoir les besoins et les problèmes du pays. Il est trop tôt pour poser le problème du chef. Les libéraux doivent plutôt l'épauler.

Michel ROY

Un court-circuit fédéral-provincial

Une taxe fédérale sur Hydro-Québec? Pourquoi pas, semble dire le Conseil économique du Canada.

Le titre de son dernier ouvrage, *Interconnexions, une stratégie énergétique pour demain*, évoque les liens entre réseaux électriques. Mais l'interconnexion que le CEC veut établir est plutôt entre les revenus provinciaux et le fisc fédéral.

Tout imbu d'une nouvelle pensée économique, le Conseil veut définir une nouvelle politique énergétique pour le Canada fondée sur l'efficacité industrielle et sur la vérité des prix. Malheureusement, il se perd dans des généralités et semble ignorer qu'Hydro-Québec est gérée à la satisfaction de sa clientèle et de ses créanciers. Francine Osborne montre, en page Économie, à quel point la pensée du Conseil économique est éloignée de la réalité économique québécoise.

Cette analyse contient, du reste, des éléments très pertinents qui auraient leur place dans une véritable ébauche de politique énergétique canadienne à long terme; mais ils se perdent dans des considérations sur le partage équilibré des coûts et des avantages de la vie au Canada entre tous les habitants du pays.

La stratégie énergétique du CEC ne vise pas, en fin de compte, l'épanouissement de l'industrie et la croissance économique. Elle prend comme point de départ le partage des recettes pour ensuite passer au partage des compétences. Le Conseil estime qu'il serait possible de modifier le programme de péréquation entre les provinces pour distribuer les revenus provenant de l'exploitation des ressources.

Il faudrait naturellement que le gouvernement fédéral ait accès à une partie des revenus des provinces; le Conseil économique pense qu'il serait possible de préciser les dispositions constitutionnelles dans ce sens.

Il ne s'agit plus d'une stratégie énergétique, mais d'une modification de la constitution pour permettre à Ottawa de diminuer son déficit budgétaire sans réduire ses transferts aux provinces. Pour une province comme le Québec, c'est une perspective inacceptable. Le Québec a pris les risques et assumé les frais de développer son potentiel hydro-électrique. Cette industrie a été mise sur pied pour permettre le développement de l'économie du Québec et non pour payer une note à Ottawa.

Il est certain que le Québec doit se montrer solidaire du reste du Canada et ne doit pas jouir de ses avantages au mépris des intérêts des autres provinces. Cependant, une économie vigoureuse est la meilleure contribution que le Québec peut faire à la prospérité de l'ensemble du Canada tant par les impôts que les Québécois versent à Ottawa que par les achats qu'ils font dans les autres provinces.

Quand le Conseil économique prône la déréglementation des marchés et la participation d'intérêts privés au capital des producteurs d'électricité, il est sur une voie qui pourrait être avantageuse pour les producteurs et les consommateurs. Mais quand il préconise de nouvelles taxes fédérales, il se situe en plein dans les années soixante-dix, quand la solution de tout problème entraînait obligatoirement une augmentation du budget fédéral et des pouvoirs fédéraux. Les Canadiens ont clairement rejeté cette façon de voir et il faut maintenant passer à d'autres solutions.

Frédéric WAGNIÈRE

L'HIBERNATION DU NOUNOURS



(Droits réservés)



Jean-Guy Dubuc

On se met à rêver d'un nouveau Via Rail

Il est possible que le nouveau gouvernement conservateur ait compris l'importance de Via Rail. Il est possible qu'il ait l'intention de redonner au train son rôle de communicateur efficace. Il est possible que les Canadiens cessent d'être ridicules avec leurs trains de voyageurs simplement bons à remplir les musées. Possible; mais il faut s'attendre à ce qu'un certain nombre de pots soient cassés et que quelques sensibilités soient sérieusement écorchées.

Car enfin, pour donner l'élan contraire à celui de l'ancien gouvernement, le nouveau ministre des Transports commence par demander la démission des 14 membres du conseil d'administration de Via. Pourtant, on sait bien que ce conseil ne faisait qu'administrer les directives de l'ancien ministre libéral, M. Lloyd Axworthy. Et que la marge d'opération qui lui restait lui a pourtant permis de faire passer le déficit de \$527 millions en 1982 à \$450 millions en 1983 et à \$398 millions en 1984. Il a même réussi à améliorer considérablement la qualité du service, particulièrement durant la période des Fêtes, avec l'équipement vétuste que l'on connaît. La

performance n'est donc pas si mauvaise.

Pourtant, ils doivent tous quitter. Le président, M. Pierre Franche, est encore là. Pour combien de temps? Sûrement peu de temps, Parions-le. Ce qui prouve au moins une chose: en politique, quel que soit le parti, les serviteurs des uns ne peuvent jamais être les bons serveurs des autres.

Heureusement, au moins pour le moment, le conseil est remplacé par un triumvirat compétent, celui-là même qui fut chargé, en novembre dernier, d'étudier la situation du transport ferroviaire des passagers au Canada. La présence de ces personnes est probablement temporaire; elle signifie au moins que le ministre Don Mazankowski est préoccupé de s'entourer de collaborateurs qui connaissent leurs dossiers autant que la filière gouvernementale. On peut espérer que le conseil d'administration se composera d'individus répondant aux mêmes critères d'excellence.

Leur rôle sera difficile mais il sera aussi délicat.

Selon M. Benoît Bouchard, ministre d'État aux Transports, il faudra rendre le train concurrent des autres moyens de transport, «l'automobile et

l'autobus», a-t-il dit. Attendons la réaction de Voyageur... Depuis le temps où cette compagnie de transport se plaint d'avoir à se battre contre un concurrent subventionné par l'État. Qu'est-ce qu'on va entendre...?

Il est normal qu'un système de transport soit concurrent d'un autre même si on le veut complémentaire. Et M. Bouchard aurait pu voir plus grand et plus haut; il aurait pu ajouter l'avion au nombre des concurrents. Est-il raisonnable qu'il faille payer \$140 d'avion pour s'offrir un service rapide entre Montréal et Québec? Quand on pense que le TGV français est presque aussi rapide que l'avion entre Paris et Lyon, on voit le retard où le Canada se trouve dans le transport ferroviaire pour les distances moyennes.

La principale embûche se trouve donc dans le retard éhonté où les gouvernements antérieurs ont laissé nos trains depuis une trentaine d'années. L'Europe, principalement la France, et le Japon se moquent de nous. Il va nous falloir beaucoup de temps, d'énergie et d'argent pour se rapprocher d'eux un tant soit peu.

Beaucoup d'argent...

Selon le ministre, une bonne répartition du budget actuel pourrait se transformer en un investissement de \$600 à \$800 millions. Une meilleure négociation avec CN et CP, où s'en vont 60 pour cent des dollars de Via, des changements dans les routes établies et le retour de six trains qu'avaient fait disparaître les libéraux pour raison d'économie, avec d'autres transformations opérationnelles, pourraient suffire. On a l'impression de rêver... C'est peut-être possible; mais il faut craindre que le rêve ne puisse aussi facilement se réaliser.

Tant mieux si on peut se permettre un tout nouvel équipement, si on peut relancer des lignes et créer entre 2000 et 4000 emplois. Tant mieux si on peut donner du travail à Bombardier. Tant mieux si on peut offrir un meilleur service à la clientèle sans engendrer de situation déloyale envers Voyageur ou d'autres concurrents de l'entreprise privée; il y a tellement longtemps que l'on attend une volonté politique éclairée pour parvenir à toutes ces fins pourtant fort raisonnables.

Le défi est immense et les difficultés nombreuses; celles qu'on vient d'énumérer existent et d'autres également. À ce moment-ci, on ne peut espérer que deux choses. La première, c'est que la politique ne nuise pas à la compétence; la deuxième, que la volonté politique soit plus forte que l'indolence à laquelle on est trop habitué.



Marcel Adam

De l'abus inconscient ou délibéré des mots

Certains abusent des mots comme d'autres de la boisson, de la confiance ou du pouvoir.

Le plus souvent on le fait inconsciemment. Mais il est fréquent qu'on le fasse délibérément, pour des motifs d'ordre psychologique, politique, idéologique, diplomatique ou autre.

C'est ainsi qu'on parlera des contrées en voie de développement plutôt que des pays pauvres ou sous-développés, des frères séparés plutôt que des infidèles, que les souverainistes préféreront le terme d'indépendantiste à celui de séparatiste ou de sécessionniste, qu'on utilisera le mot centre plutôt qu'hospice, asile ou prison, qu'on parlera des minorités visibles et non des minorités de couleur, des noirs et non des nègres, des gais et non des homosexuels, des personnes âgées et non des vieux, que les féministes qualifieront l'homme du terme péjoratif de mâle

mais jamais la femme de celui de femelle (qui est pourtant l'antonyme de mâle).

La liste pourrait s'allonger mais je n'ajouterais qu'un autre exemple: l'usage abusif que font du mot «riche» les politiciens et les journalistes, dans le cadre de deux importants débats. L'un au niveau fédéral relatif au principe de l'universalité des programmes sociaux et de la structure fiscale qui avantage les citoyens dits fortunés. L'autre, au Québec, concernant l'excessive voracité du fisc à l'égard des hauts salariés.

Après avoir divisé les citoyens en trois catégories en fonction de leurs revenus, les pauvres, la classe moyenne et les riches, on classe parmi ces derniers aussi bien ceux qui sont indépendants de fortune que les employés qui se situent au sommet de l'échelle salariale.

Or c'est quoi être riche? Est riche «celui qui a de la fortune, possède des biens, et spécialement de l'argent en abondance» (cf Le Petit Robert). À la lumière de cette définition c'est une erreur de classer parmi les riches tous les hauts salariés.

Il est vrai que la fiscalité fédérale est ainsi faite que beaucoup de citoyens ayant un très haut revenu paient très peu d'impôt, parfois même pas du tout, grâce à tous les abris fiscaux qui leur sont offerts. Le gouvernement conservateur s'est engagé à remédier à cette scandaleuse iniquité et il faudra veiller à ce qu'il le fasse.

Mais quand M. Mulroney parle des «riches» qui profitent de l'universalité de certains programmes sociaux, il fait de la démagogie en ce qu'il fait entrer dans cette catégorie beaucoup de citoyens qui se sont donnés par leur travail un

peu d'aisance ou de sécurité sans pour autant être fortunés.

Le gouvernement péquiste se montre aussi démagogique quand il qualifie les hauts salariés de riches pour se justifier de ne pas alléger un fardeau fiscal qui pénalise l'ambition, la réussite, le goût des responsabilités et le sens du risque.

Le salaire qui fait envie est le plus souvent, en fait, une fiction qui fait bien plus de bien à la vanité qu'au compte de banque. Dans une structure d'impôt progressif dont la courbe ascendante est extrêmement abrupte, il n'est pas rare que des cadres recevant un salaire dit de «riche», ont en fait un revenu net qui dépasse de peu celui de subalternes syndiqués ayant beaucoup moins de responsabilités, qui jouissent au surplus de la sécurité d'emploi et d'un horaire de travail régulier et limité.

On n'abuse pas impunément des mots. Particulièrement dans le débat politique où des réformes nécessaires sont souvent empêchées parce que les intervenants se sont laissés piéger par des mots qui ne rendent pas compte de la réalité.

LIBRE OPINION

La tentation: des groupuscules

Les pôles qui tirent le Parti québécois dans des directions carrément opposées et jusqu'à ce que rupture s'ensuive semblent avoir pris dans l'esprit de bien des dirigeants et militants une importance non seulement fort surfaite mais qu'il faut absolument éviter qu'on entretienne.

Pierre VADEBONCOEUR

Cette opposition radicale ne mène à rien. La vie n'est pas faite ainsi. La politique non plus. Nous avons besoin d'un parti national, voyez-vous. A tous égards. Dans toutes les conditions imaginables ou prévisibles. Or, l'avenir n'est pas sûr. Il l'est moins que jamais. Comment une politique le serait-elle? La problématique est plus que jamais aléatoire. Comment une politique n'en tiendrait-elle pas compte?

Dans ces conditions, un parti national doit soutenir un éventail de politiques nationales. Et ainsi peut-être réussira-t-il à soutenir celle qui, à terme, s'imposera, quelle qu'elle soit. Car il n'aura pas rompu sa force: celle-ci, nécessairement faite d'éléments plus ou moins convergents et plus ou moins divergents (et quelquefois très), sera toujours à sa disposition aux grandes heures. Il ne faut pas saboter cela.

Le problème de l'orientation présente n'est pas le seul, ni surtout le plus important: il s'en faut de beaucoup. L'important est surtout de maintenir un grand instrument national. Mais à cette fin il faut sans cesse se recentrer en fonction du possible.

La question nationale

Que de mots, de textes, d'analyses de vocalises, de divisions, de déchirements sur la question nationale!

Dans le contexte actuel une autre élection référendaire serait un faux problème. La souveraineté est un idéal qui se bâtit jour après jour. C'est en prenant la place qui nous est due sur le plan économique et culturel que nous renforcerons l'indépendance du Québec. L'État, notre plus grande arme collective doit tout mettre en œuvre pour construire un Québec fort.

La souveraineté pour rayonner doit être énergisée. Elle est comme une ampoule électrique, qui pour éclairer, doit être reliée à une source d'énergie. La souveraineté du peuple québécois prend tout son sens lorsque reliée aux intérêts immédiats et collectifs de toutes les couches de la population. Il importe que les institutions de l'État québécois battent la marche dans le développement économique. L'État québécois, propriété collective de notre peuple, est le seul organisme capable de donner un sens correct à la souveraineté. Ainsi, l'hydro-Québec et la Caisse de dépôt sont des bougies d'allumage de notre indépendance.

L'affirmation du Québec, par le biais de la Caisse de dépôt du Québec a eu comme résultat d'ébranler le gouvernement fédéral et de le forcer à faire marche arrière.

De l'espoir pour beaucoup de femmes

Madame Pauline Marois, Ministre de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu Québec

La Fédération des associations de familles monoparentales du Québec Inc. accueille avec beaucoup d'espoir le nouveau programme que vous avez rendu public avant Noël concernant le retour aux études post-secondaires pour les chefs de familles monoparentales bénéficiaires de l'aide sociale.

Nous constatons avec plaisir que cette mesure s'inspire des recommandations formulées dans le mémoire sur la modification de la loi d'aide sociale présenté par le CIAPT (Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail) auquel nous avons largement prêté notre concours, et s'inspire également de l'esprit de notre manifeste traitant de la rupture, ses conséquences et le défi à relever, où notre Fédération met en évidence la nécessité des transitions adaptées à la situation souvent douloureuse des femmes chefs de famille qui se voient investies, d'un seul coup, du rôle de pourvoyeur économique unique.

Nous saluons l'effort fait par votre ministère d'être à l'écoute des groupes représentant les femmes les plus bousculées par le nouvel ordre social que nous nous sommes donné collectivement au Québec dans les quinze dernières années.

Nous y puisons aussi l'espoir que les problèmes de ce groupe de personnes soient mieux identifiés et que cette mesure ne soit que le prélude à d'autres modifications substantielles visant à améliorer le retour aux études et au travail des femmes chefs de famille (tels un réseau complet de garderies, des programmes d'égalité en emploi, des congés parentaux, etc...)

Nous aimerions cependant attirer votre attention sur les bénéfices

Croire qu'on pourrait se détacher du Parti québécois et fonder quelque chose à côté, en pensant aux quelque 20% d'indépendantistes qu'il y a au Québec, relève de l'illusion. Ces 20%, s'ils ne sont pas appuyés sur une force de grande envergure, en l'espèce le Parti, fondraient. La masse souverainiste, en effet, aurait bien plutôt tendance à diminuer de moitié et même pire. A l'extrême: la faiblesse dérisoire, comme au PN.

Car il y a un paradoxe: si le PQ a finalement besoin des indépendantistes, l'indépendantisme a besoin du PQ — celui-ci, même devenu seulement nationaliste, par hypothèse. Le national ne se divise pas. Nous aurions besoin d'une vaste intuition sur ces questions. Naturellement, rien de ce qui précède n'empêche des mouvements d'exister et d'agir, mais ceci n'est pas le même problème.

La rupture du PQ, cette faille, ne serait qu'un prolongement, qu'une autre conséquence de l'énorme faille dont nous avons entendu le craquement le 20 mai 1980. Une longueur de plus dans le même sens. Une forte longueur de plus.

La décadence des Québécois, une fois avalés par l'histoire à laquelle ils résistent depuis des siècles et en particulier depuis 1960, pourrait être plus rapide qu'on ne le pense généralement: l'affaire, peut-être, de deux générations. Mais on ne résiste pas seulement avec des mots; il faut aussi une force en équilibre.

Rechercher cet équilibre. Un des éléments: être toujours, plus ou moins, dans une certaine mesure, là où le peuple est. Mais ceci a déjà été dit et je ne fais ici que le répéter.

Aujourd'hui, pour les Québécois de 1985, lever le drapeau national, c'est aussi défendre la liberté d'action de la Caisse de Dépôt contre la menace du projet de loi S-31.

Je me permets de féliciter notre gouvernement de continuer sa marche vers un enrichissement de notre souveraineté. La Société Madeleine, propriété du gouvernement du Québec vient de faire l'acquisition de National Sea Products des Îles-de-la-Madeleine, dont le siège social est à Halifax. Par ce nouvel avoir, l'État du Québec sera plus fort et les pêcheurs jouiront d'une liberté enrichie.

Lors du congrès du 19 janvier il ne s'agit pas de savoir qui va planter l'autre. Le débat doit se faire de façon vigoureuse mais civilisée, car demain, nous aurons à travailler encore ensemble. Et, entre vous et moi, malgré toutes les stratégies que nous envisageons d'ici les prochaines élections, nous nous devons de continuer notre marche vers une plus grande libération nationale, puisque la fierté nationale des Québécois ira toujours en grandissant et cette flamme nationaliste n'est pas prête de s'éteindre. Il ne s'agit donc pas de se diviser pour un oui ou un non. C'est en joignant nos réalisations collectives que nous pourrions battre la marche pour une plus grande libération populaire et nationale.

Pierre CAJOLAIS
Saint-Alexandre

Territoires autonomes

Soeurs et frères indiens du Canada

Il est très urgent de vous demander de nous soutenir, nous, vos soeurs indiennes statuéées et non statuéées du Canada, de lutter contre l'intégration complète de nos territoires longtemps gagnés à coups de génocides.

Nous demandons par la présente la souveraineté et l'autonomie complète de tous nos territoires. On ne peut pas proposer l'autodétermination sans nous reconnaître la souveraineté territoriale. Nous ne voulons pas d'autodétermination non démocratique et totalitaire.

Nous croyons que nous possédons la maturité nécessaire et la compétence pour former notre gouvernement territorial et nous

exigeons que tout organisme qui se dit représenter partiellement ou globalement nos nations soit informé de notre détermination à n'accepter aucune négociation territoriale spécifiquement dans la province de Québec où on se propose de vendre nos droits, où de soldisant Indiens sont payés grassement pour effectuer ce dernier massacre de notre peuple. Nous, les femmes indiennes, soyons fortes et informées de ce que nous préparons ces pseudo-politiciens ayant pour mission de subroger subrepticement nos droits aux colonialistes québécois.

Éléonore SIOUI
Présidente, Union des femmes indiennes statuéées du Canada
Village des Hurons

Le taux de criminalité

Une série d'articles et communiqués parus récemment dans LA PRESSE au sujet de la criminalité tend à nous donner la fausse impression, selon moi, que le niveau de la criminalité actuel est acceptable. On s'emploie, entre autres, à démontrer que le taux de criminalité est à la baisse, sans présenter une image complète et cohérente de la situation. (...)

J'aimerais bien que l'on compare le taux actuel de criminalité avec celui qui existait au début des années 60, avant l'éclosion de la société permissive et avant la prolifération des films et spectacles

violents et pornographiques.

Combien y avait-il de policiers dans une ville comme Montréal à cette époque, à comparer au nombre actuel? Pourquoi les gens barricadent-ils portes et fenêtres? Pourquoi ont-ils peur de sortir le soir dans la rue? Pourquoi faut-il bâtir de nouvelles prisons?

Que les experts considèrent tous les facteurs, qu'ils traitent de tous les genres de crimes et qu'ils comparent des périodes intéressantes à comparer. (...)

J.G. RICHARD
Asbestos

Inspiration et exemple

«La raison de mon engagement politique tient au fait que je suis une catholique très pratiquante et très croyante». Voilà des propos que l'on entend rarement de nos jours, surtout dans la bouche de personnalités politiques éminentes; ils ont de quoi surprendre à notre époque où l'interprétation la plus courante du pluralisme de la société veut que l'on se garde d'affirmer trop franchement ses convictions religieuses par crainte de violenter les consciences de ceux qui ne les partageraient pas.

Je me permets d'exprimer ici mon respect et ma reconnaissance à Mme Sauvé, gouverneur général du Canada, pour la franchise et la sincérité du message qu'elle a livré à un journaliste de LA PRESSE et dont l'élevation spirituelle tranche fort heureusement sur les propos généralement beaucoup moins inspirants de nos personnes publiques.

J'espère que beaucoup de Canadiens se réjouiront comme moi de ce que Mme Sauvé semble vouloir compenser le rôle largement sym-

bolique que lui confère notre constitution dans la conduite des affaires du pays par le sens qu'elle possède, et dont elle entend témoigner, des valeurs morales et spirituelles dont le besoin qu'en a notre société se mesure de jour en jour plus clairement au vide que leur abandon a créé dans nos milieux sociaux.

Déjà, l'allocation d'accueil du Gouverneur général à Jean-Paul II, en septembre dernier, par l'élevation et la sincérité des sentiments qu'elle exprimait avait servi de très heureux prélude à ce qui devait se révéler par la suite pour notre population un étonnant res-saut spirituel dont l'influence durable reste encore à mesurer. Mme Sauvé, par ses récentes déclarations, vient de récidiver. Qu'elle en soit félicitée, et puisse son exemple inspirer à tous ceux dont le premier rôle est d'enseigner et d'entretenir la vérité un peu moins de timidité et d'omissions dans l'affirmation de leur foi.

Pierre DERMINE
Montréal

À propos des disques

Depuis quelque temps, je voudrais me procurer certains disques qui datent d'un an ou plus, mais sans succès. On me répond toujours que les disques que je désire sont démodés. Allons donc, se peut-il que des chansons changent de mode? Quand je sais très bien que les plus vieilles chansons sont les plus belles.

C'est sans doute une raison pour nous faire accepter malgré nous, toutes ces folies d'étrangers travestis qu'on appelle de la contre-

culture et qui nous cassent les oreilles à nous étourdir.

Chez les discauteurs, on nous répond que pour obtenir du Félix Leclerc, par exemple, ils doivent commander en France. Sommes-nous rendus à demander la permission à d'autres pour satisfaire nos goûts, comme si nous ne pouvions choisir nous-mêmes? Qui a le contrôle de notre patrimoine? Comment pouvons-nous tolérer ce laisser-faire?

Stella VALLÉE
Mont-Saint-Hilaire

Le message pour enfants

Cher monsieur Pierre Pascau, dans votre article intitulé «Découvrez le message pour enfants», il est dommage que vous ayez encore des points d'interrogation. En interviewant l'initiatrice du mouvement, en novembre dernier, vous auriez eu toute l'opportunité d'obtenir l'information désirée, mais par votre attitude hermétique les auditeurs n'ont pu en profiter.

Evidemment vous avez raison. Les enfants de 0 à 5 ans reçoivent de fréquents touchers de leurs parents; l'inverse serait à dénoncer. Les enfants massés régulièrement dorment bien, sont calmes, centrés et ont moins de problèmes de comportement. Ils sont plus résistants aux maladies. Le massage améliore la digestion, la vue, l'ouïe, le

fonctionnement des organes internes et finalement augmente l'estime de soi.

Voilà quelques-uns des résultats obtenus depuis que nous développons cette approche de massage pour enfants déjà intégrée dans une garderie de Montréal.

De plus, le massage ne vient pas de naître. Il existe et est reconnu dans quelques pays depuis des années et le devient au Québec.

Nous offrons un atelier au Centre éducatif Intégration qui s'adresse aux parents, éducateurs ou tout adulte désirant améliorer sa communication non-verbale avec les enfants. (...)

Linda LEBLANC
Massothérapeute et orthopédagogue
Montréal

Coupures des dépenses

L'article de votre chroniqueur Alain Dubuc («Le gaspillage est-il nécessaire à l'économie?») n'est pas complet. M. Dubuc a raison de souligner, peut-être, que la théorie keynésienne mettant l'accent sur le rôle bénéfique des dépenses étatiques n'est plus bonne. Mais de là à appuyer les coupures actuelles du gouvernement conservateur, il y a un pas qu'on n'a pas le droit de franchir.

Pourquoi? La réponse se trouve dans l'article de Jean Poullain («L'Amérique du Nord est-elle compétitive?»), publié dans la même édition de LA PRESSE. La voici: le Canada n'a pas de politique industrielle bien définie. Dans ce contexte, le gouvernement conservateur fait ses coupures à l'aveugle, un peu partout, sans stratégie particulière. Or, c'est exactement de cette façon que le

gouvernement libéral a dépensé tant d'argent dans le passé. Les deux groupes s'en fichent également de la nature des dépenses ou des coupures; ils cèdent aux pressions les plus fortes.

Les coupures déjà effectuées nous démontrent, aussi clairement que dans le cas des coupures du gouvernement provincial, que les conservateurs éliminent autant de groupes de recherche industrielle que des fonctionnaires paresseux. C'est la quantité de dépenses qui compte et non pas la quantité. Notre économie va être aussi maltraitée par les néo-classiques au pouvoir actuellement, que par les keynésiens qui étaient au pouvoir avant. En Amérique du Nord, la qualité de la gestion a toujours été ignorée.

Kevin HENLEY
Montréal



Lysiane Gagnon

Il faut sauver le TNM

Comment expliquer l'indifférence du ministère des Affaires culturelles devant la crise — peut-être hélas terminale — du Théâtre du Nouveau Monde?

Comment expliquer que le même ministre qui, au printemps dernier, laissait s'engouffrer un demi-million de dollars de fonds publics dans le spectacle mégalomane de Diane Dufresne, au Stade olympique, soit incapable de venir en aide à l'une des rares institutions théâtrales du Québec? Comment expliquer l'inertie du Conseil des Arts?

À Québec et à Ottawa, on trouve de l'argent pour n'importe quoi: pour la voirie rurale, pour accumuler du papier sur des tablettes, pour n'importe quel projet bâclé de film, pour des opérations superflues comme la construction, à Québec, d'un soi-disant «Musée de la civilisation» (\$30 millions) où l'on ne sait même pas exactement quoi mettre... et pour tout ce qui brille évidemment, comme la traine de 20 000 pieds de Diane Dufresne au stade. Et l'on n'a pas d'argent pour le théâtre?

Pourquoi refuser à une troupe en faillite dans le domaine de la chanson et du «showbiz»? Dans ce domaine, la faillite est pourtant bien moins excusable puisque, par définition, la chanson et le spectacle sont des arts populaires et donc rentables, tandis que le théâtre de répertoire conserve inévitablement une dimension élitiste susceptible de limiter son public et ses rentrées de fonds. (Et après? Y a-t-il un pays, une époque, où le théâtre a été une affaire lucrative? Dans le théâtre, personne ne s'attend à vivre riche. On espère simplement pouvoir en vivre, et le plus souvent on ne fait que survivre.)

Est-ce parce que le directeur du TNM, le sérieux Olivier Reichenbach, n'est pas assez «showman» pour savoir comment vendre sa salade à des politiciens distraits? Est-ce parce que le théâtre — à plus forte raison le théâtre de répertoire —, étant moins «populaire», moins «spectaculaire», aurait moins de retombées politiques à court terme que les super-shows à la Dufresne, les super-tournées comme celle de l'OSM, les super-expositions comme celle de Picasso ou les super-productions cinématographiques?

Devant la perspective d'une faillite dont les causes ne tiennent pas à son administration actuelle, le TNM a dû annuler sa saison et congédier ses employés.

«Vendez la bâtisse», suggère le ministre... Il est vrai que le TNM, comme d'autres troupes, a eu sa part de subventions. Il est vrai que le ministère lui est venu en aide, il y a deux ans à peine. Il est vrai que le TNM pourrait théoriquement continuer d'exister sans avoir pignon sur rue, devenir une troupe nomade et se produire sur d'autres scènes — encore qu'il n'y en ait pas tant, à Montréal, qui puisse accueillir du théâtre, et que la salle Maison-neuve ait déjà une liste de locataires.

Mais l'ancienne salle de la Comédie canadienne fait partie de l'histoire du TNM, elle se prête idéalement au théâtre et une troupe de cet ordre a besoin d'une maison. En l'occurrence, la sienne est modeste et sans prétention. Que le TNM ait pignon sur rue, et dans son édifice historique qui lui convient si bien, n'est-ce pas le minimum que la société doit consentir à une institution qui l'a servie, dans des conditions souvent difficiles, durant 33 ans?

Dans une société qui en a fort peu — et encore moins de très valables —, le TNM est une institution culturelle dotée d'une tradition. Le TNM a initié au théâtre des générations de Montréalais et a le plus souvent, au cours de son histoire, privilégié le talent et le travail, en cédant rarement à la tentation du pur spectaculaire ou de la rentabilité à court terme.

C'est surtout au TNM que d'innombrables Montréalais, moi comme d'autres, ont découvert le théâtre. Non pas que nous en soyions, dans la plupart des cas, devenus des spécialistes. Mais très tôt le théâtre a commencé à faire tranquillement partie de nos vies, à venir étayer, incarner, les textes que nous apprenions à l'école, à faire de nous non pas des amateurs éclairés, mais des gens convenablement cultivés, ayant au moins quelques fois dans leur vie eu l'expérience de l'attente, du petit moment de suspense qui précède les trois coups, et de tout ce qui fait le théâtre, cet art nu où compte encore la beauté du texte et où l'artifice est quasi impossible, contrairement au cinéma qui est tellement composé, retravaillé, «édité» et «monté», où l'erreur en somme peut être réparée et où les mots disparaissent derrière l'image.

Quoique, pour des raisons tenant largement aux horaires et à la nature de mon travail, je ne sois plus, aujourd'hui, une habituée des théâtres, j'ai eu l'an dernier l'occasion de retourner au TNM. J'y ai vu, chaque fois, la «base» de son public: contrairement à l'époque de mes premiers souvenirs de théâtre, c'étaient non pas les étudiants qui formaient la majorité de la clientèle, mais un public moyen (moyen à tous égards: par l'âge, l'instruction et le revenu), composé de femmes surtout, le même public qui fait vivre la Place des Arts et le Grand Théâtre de Québec, ce public où la soif d'apprendre est immense et ne saurait se satisfaire des sous-produits que lui jette la médiocrité ambiante qui est pourtant souvent, elle, entièrement financée par les fonds publics. (Que le TNM n'attire guère les étudiants en dit plus long sur le système scolaire que sur le théâtre lui-même. S'il fallait encourager les industries culturelles en fonction de leur succès auprès de la clientèle étudiante, alors il faudrait fermer les librairies.)

Au fil des années, le TNM a été victime de la vague du jodel, du «Québec d'abord (et exclusivement)», de la francophobie et de l'anti-intellectualisme, qui privilégiait n'importe quel canular autochtone au plus beau répertoire étranger, et considérait comme irrécupérablement «bourgeois» tout ce qui ne sonnait pas comme du Michel Tremblay.

Soit par démagogie, soit parce qu'elle croyait ne pas avoir le choix, la précédente administration est tombée dans ce panneau et la vocation du TNM s'est diluée dans toutes sortes de productions qui ne lui convenaient pas et se sont soldées par des fours. Le directeur actuel, Olivier Reichenbach, qui voulait revenir à la grande tradition du TNM, est arrivé trop tard, à l'heure où les déficits accumulés avaient tout empoisonné, y compris les relations de travail. Seule une aide concertée des deux paliers de gouvernement — car dans cette affaire, le Conseil des Arts d'Ottawa est au moins aussi concerné que le MAC — pourrait permettre au TNM de prendre un nouveau départ, quitte à ce qu'à cette aide se greffe une forme quelconque de contrôle administratif. Les plus grands noms de la communauté artistique québécoise viennent de se porter au secours du TNM et d'en appeler aux pouvoirs publics. Souhaitons que leur pétition soit entendue.

la presse
RENSEIGNEMENTS 285-7272

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTÉE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de «LA PRESSE» et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. «Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400». Port de retour garanti.

ABONNEMENT	285-6911	ANNONCES CLASSÉES	
Le service des abonnements est ouvert du lundi au vendredi de 7h à 18h.		Commandes	285-7111
		du lundi au vendredi 8h à 17h	
		Pour changer du lundi au vendredi 9h à 16h30	285-7205
RÉDACTION	285-7070		
		GRANDES ANNONCES	
PRODUCTION	285-7100	Détailants	285-7202
		National, Télé-Press	285-7306
COMPTABILITÉ		Vacances, voyages	285-7265
Grandes annonces	285-6892	Carrières et professions, nominations	285-7320
Annonces classées	285-6900		

Mulroney trouve « ridicules » les critiques de John Turner



LAC MEECH, Québec (PC) — Le premier ministre Brian Mulroney a qualifié de « ridicule », hier, la prétention du leader libéral John Turner que le gouvernement conservateur ne fait rien.

Sortant d'une réunion de son cabinet restreint, M. Mulroney a déclaré aux journalistes : « Je crois que même M. Turner va admettre que l'accusation est ridicule, même selon les normes des libéraux. »

Le premier ministre a alors mentionné les changements dans l'économie qui se sont produits depuis la prise de pouvoir des conservateurs, dont la création d'emplois, la réduction du taux de chômage, la baisse des taux d'intérêt et une diminution du chômage chez les jeunes.

« Ce n'est pas parfait, a commenté M. Mulroney, mais nous avons hérité d'un fouillis épouvantable des libéraux, des gens de M. Turner. Nous faisons tout notre possible pour la remettre sur pied, ce qui va prendre un certain temps. »

M. Turner

M. Turner avait fait ses remarques, au début de la semaine, à l'occasion d'une réunion de députés et de sénateurs libéraux à Montebello.

Selon M. Turner, les conservateurs n'ont présenté qu'une seule loi originale depuis la prise du pouvoir : enlever des pouvoirs à FIRA (l'agence de surveillance des investissements étrangers) et changer son nom en celui d'Investissement Canada.

photo UPC

Brian Mulroney

Le premier ministre se plie aux directives concernant les conflits d'intérêts

OTTAWA (PC) — Le Bureau de l'état civil a fait savoir, hier, que le premier ministre Brian Mulroney s'est départi de certains intérêts et en a placé d'autres en fidéicommis, afin de se soumettre aux directives du gouvernement relatives aux conflits d'intérêts.

Mais, comme ces directives n'exigent pas que les détails des transactions soient rendus publics, M. Mulroney ne l'a fait en aucun cas.

Le ministre des Affaires extérieures, M. Joe Clark, s'est plié à la lettre, quant à lui, à l'exigence de déclarer tout cadeau dont la valeur excède \$200.

C'est ainsi qu'il a confessé que « les membres du Ranchmen's Club de Calgary, en Alberta, m'ont donné une boucle de ceinture gravée quand je leur ai adressé la parole, le 19 novembre 1984 ».

Le ministre de la Défense, M. Robert Coates, reconnaît être un propriétaire terrien très important, possédant quelque 1,173 hectares de terres arables, la plupart en Nouvelle-Écosse.

Fidéicommis
En plus de M. Mulroney, 11 ministres ont placé de l'argent en fidéicommis, dont le ministre des Finances, M. Michael Wilson.

Neuf ministres, en plus de M. Mulroney, ont vendu leurs intérêts en partie ou en entier. Le premier ministre n'a pas cessé de faire partie du conseil d'administration, la plupart du temps à titre honoraire, de sociétés comme la Croix-Rouge, mais à part cela il a démissionné des conseils d'administration.

HAUSSE DES COTISATIONS AU RÉGIME DE RETRAITE

Syndicats et patrons sont d'accord mais demandent plus de temps

OTTAWA (PC) — Non sans rechigner, le milieu syndical et celui des affaires acceptent l'idée que les cotisations destinées à alimenter le Régime de retraite fédéral soient substantiellement haussées — soit jusqu'à 300 p. cent — mais ces augmentations, soulignent-ils, devront survenir progressivement au cours des 25 prochaines années.

Les entreprises sont d'accord pourvu que les gouvernements empêchent toute hausse des autres taxes prélevées au niveau des payes, telles les contributions à l'assurance-chômage et aux commissions des accidents de travail.

Pour sa part, l'opposition libérale a par la voix de son porte-parole, Douglas Frith, fait savoir qu'elle aimerait que les sommes récoltées en plus servent à rendre les femmes au foyer éligibles à ce fonds et à permettre une retraite hâtive à 60 ans.

Les ministres des Finances fédéral et provincial ont tous admis, lors de leur rencontre, mardi à Montréal, qu'il fallait

augmenter considérablement les contributions, parce que la caisse du régime risque d'être à sec en raison du nombre sans cesse croissant de Canadiens âgés et la diminution prévue du nombre des travailleurs contribuant au fonds.

Le gouvernement fédéral n'a absolument pas précisé de quelle importance serait l'augmentation. Il a simplement indiqué qu'elle serait substantielle et qu'elle serait appliquée sur les 15 à 25 prochaines années.

Moins de contribuables

Le Québec est la seule province qui a son propre régime de retraite. Il est à prévoir qu'elle haussera ses cotisations d'un niveau correspondant à celui de la hausse attachée au régime fédéral.

Un rapport comptable publié l'été dernier a jugé que les contributions devraient être haussées de 300 p. cent pour atteindre un peu moins de 11 p. cent des revenus touchés.

Les causes de cette augmentation, selon le rapport, seraient la dénatalité, la longévité accrue

des Canadiens et la progression de leurs revenus qui, compte tenu de l'inflation, est de plus en plus faible.

C'est pourquoi qu'à moins d'une hausse des cotisations, la caisse diminuera rapidement à partir de 1993 et sera épuisée avant l'an 2005.

Ceci signifie que, pour chaque travailleur, la contribution annuelle maximum à la caisse du régime fédéral de retraite pourrait passer de \$759.60 (actuellement) à \$2278.80. Chaque travailleur paiera un maximum de \$1139.40 et l'employeur autant pour chacun de ses employés.

Réactions

John Bulloch, directeur de la Fédération canadienne des entreprises indépendantes, a souligné que les plus touchées seront les petites et les moyennes entreprises qui déjà ont généralement plus de frais de main-d'œuvre. Mais, a-t-il ajouté, elles s'attendaient à une hausse, quoique peut-être moins élevée.

Une telle taxe supplémentaire encouragera tout simplement

plus d'entreprises à engager des travailleurs qu'elles paieront comptant pour éviter le versement de contributions au régime de retraite.

Pour Geoffrey Hale, de l'Organisation des petites entreprises du Canada, une telle hausse constituera un geste désastreux de la part du gouvernement fédéral qui demande aux compagnies d'augmenter leurs investissements, tout en leur enlevant encore plus de fonds qu'elles pourraient utiliser.

Quant au Congrès du travail du Canada, il a souligné que si la caisse du régime n'est pas en meilleure posture, c'est parce qu'elle a procédé à des emprunts à bas taux d'intérêt aux provinces et que ces dernières ne cessent d'emprunter de nouveau pour rembourser leur dû antérieur.

Les ministres provinciaux des Finances doivent bientôt informer leur gouvernement respectif de la meilleure procédure à suivre dans l'adoption de cette hausse des cotisations au régime fédéral de retraite.



Le Groupe de réforme des politiques sociales, formé par le Comité canadien d'action sur le statut de la femme, le Conseil consultatif canadien de la situation de la femme, le Conseil national du bien-être social, l'Association canadienne des travailleurs sociaux, l'Organisation nationale anti-pauvreté et le Conseil canadien de développement social.

laserphoto PC

SELON SIX ORGANISMES DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Ottawa devrait mettre fin aux abris fiscaux plutôt que de sabrer les dépenses

OTTAWA — Au lieu de se concentrer sur les coupures à faire dans ses dépenses, le gouvernement fédéral ferait mieux d'augmenter ses recettes en fermant le robinet des abris fiscaux qui lui coûtent chaque année \$30 milliards.

DENIS LESSARD de la Presse canadienne

Telle est la position adoptée hier par le Groupe de réforme des politiques sociales, formé par une coalition de six organismes nationaux voués au développement social.

En conférence de presse, les porte-parole des groupes ont rendu publique une lettre envoyée récemment au premier ministre Brian Mulroney où ils l'exhortent à reconsidérer les dépenses fiscales au gouvernement lors du prochain budget fédéral.

Ce groupe représente un front commun formé par le Comité ca-

nadien d'action sur le statut de la femme, le Conseil consultatif canadien de la situation de la femme, le Conseil national du bien-être social, l'Association canadienne des travailleurs sociaux, l'Organisation nationale anti-pauvreté et le Conseil canadien de développement social.

Faisant écho au 21^e rapport annuel du Conseil économique du Canada, le groupe fait remarquer que le fardeau fiscal « n'est pas excessif au Canada ».

Au lieu de constamment se tourner vers des coupures de dépenses, le gouvernement fédéral ferait mieux de chercher à augmenter ses recettes en abolissant les concessions fiscales qu'il fait aux couches élevées de revenus. « Il convient d'étudier de façon attentive le système des dépenses fiscales qui privent le trésor fédéral d'une somme annuelle supérieure à \$30 milliards en revenus non perçus », affirme la lettre.

« Les nombreuses exemptions

et déductions qui se sont insérées dans le système fiscal fournissent des bénéfices excessifs aux Canadiens à revenus supérieurs et aux importantes sociétés de façon telle que le principe de progressivité de notre système fiscal est compromis et que certains Canadiens ne versent pas leur juste part d'impôt sur le revenu », affirme la coalition. Selon le groupe, un réexamen des dépenses fiscales pourrait accroître les revenus fédéraux tout en permettant une réforme des prestations sociales.

Le groupe promet de conserver une perspective commune dans l'étude qu'il fera des documents de travail que doit déposer le gouvernement conservateur pour lancer le débat sur les programmes sociaux. Ces « livres verts » devraient être publiés d'ici la fin du mois afin de provoquer les réactions de groupes et des individus sur ces questions et d'apporter des changements dans le budget d'avril.

Toutefois les membres du grou-

pe estiment qu'il est peu probable que le gouvernement puisse respecter un calendrier aussi chargé. « Je pense que cela prendra beaucoup plus de temps pour faire les changements que ce gouvernement ne n'avait d'abord pensé », de lancer Mme Chavina Hosc, présidente du Comité canadien d'action sur le statut de la femme.

Le Conseil canadien du bien-être a, de son côté, rappelé que les dépenses fiscales entre 1974 et 1976 avaient par exemple grimpé de 20 p. cent, soit plus du double de l'augmentation consentie en revanche pour les programmes sociaux.

De son côté le Conseil canadien de développement social, par la voix de son directeur M. Terry Hunsley a soutenu que l'exemption personnelle accordée par les gouvernements à chaque citoyen prive l'Etat de \$12 milliards de revenus chaque année, soit la somme nécessaire pour faire grimper tous les Canadiens au-dessus du seuil de pauvreté.

Visite de Reagan à Québec: les diplomates canadiens optimistes

WASHINGTON (PC) — A l'amorce des préparatifs de la visite du président Reagan à Québec, au mois de mars, les diplomates canadiens font montre d'optimisme et estiment que le voyage amènera probablement la signature d'ententes bilatérales.

Mais l'ambassadeur du Canada Allan Gottlieb, qui rencontrait les représentants des médias canadiens à Washington, mercredi, a tenu à souligner que la visite présidentielle ne réglerait pas immédiatement les vieux conflits qui opposent les deux pays voisins.

Cette mise en garde concerne tout particulièrement le problème des pluies acides et les questions du libre-échange.

Quel que soit l'état des relations canado-américaines, a dit M. Gottlieb, les disputes autour de questions commerciales se poursuivront.

Ce commentaire coïncide avec la tenue, cette semaine aux États-Unis, d'audiences concernant l'impact du libre-échange avec le Canada sur certains secteurs désignés de l'industrie et sur les consommateurs américains.

M. Gottlieb a déclaré discerner du côté américain une attitude favorable envers le Canada, attitude qu'il a attribuée à l'élection d'un gouvernement conservateur et aux politiques de ce dernier concernant les investissements étrangers.

Il a admis que certaines industries américaines s'opposent à la levée des barrières tarifaires appliquées à l'importation de produits canadiens. Le déficit record de la balance commerciale américaine nourrirait certes les sentiments favorables au protectionnisme, particulièrement dans les secteurs en difficulté comme l'acier, a reconnu le diplomate canadien.



Allan Gottlieb

Mais selon lui, cela ne compromet pas les négociations en vue d'un accès accru des produits canadiens au marché américain.

« Je crois que les Américains, en tant que pays et collectivité, veulent renforcer leurs liens commerciaux avec le Canada », a déclaré M. Gottlieb.

Deux jours d'entretiens

Les pluies acides, le commerce et la défense seront au nombre des sujets abordés par le premier ministre Brian Mulroney et le président Reagan au cours de la visite de travail de ce dernier, les 17 et 18 mars prochains.

L'ambassadeur a indiqué que, si les préparatifs se poursuivent comme prévu, les deux chefs d'État profiteront de leurs entretiens pour signer une entente sur le partage des droits de pêche du saumon de la côte ouest. L'accord mettrait éventuellement fin à un conflit de longue date entre les deux pays.

Un pacte d'assistance mutuelle dans la lutte contre le crime pourrait également être conclu. En vertu du pacte, le Canada et les États-Unis seraient amenés à coopérer plus étroitement pour arrêter des criminels et les traîner en justice.



Flora MacDonald

Ottawa étudiera l'avenir de l'industrie de l'auto

OTTAWA (PC) — Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, Flora MacDonald, a annoncé, hier, que les perspectives d'emploi dans l'industrie automobile canadienne feront l'objet d'une étude.

Les travaux porteront sur l'avenir du marché, l'évolution technologique, les besoins en main-d'œuvre qualifiée et les mesures d'adaptation au marché du travail, mais le rapport ne contiendra aucune recommandation.

Les coûts de l'étude, qui se chiffrent à \$150 000, seront assumés par les gouvernements du Canada, de l'Ontario et du Québec. Le groupe de travail a été mis sur pied à la suite d'une recommandation du Groupe d'étude fédéral sur l'industrie canadienne des véhicules.

Le Groupe d'étude comprendra trois coprésidents : Robert White, directeur pour le Canada des Travailliers unis de l'automobile, Maurice Fertey, président et directeur général d'American Motors (Canada) Inc., et Patrick Lavelle, président de l'Association des fabricants de pièces de véhicules automobiles.

On retrouvera aussi des représentants des Travailliers unis de l'automobile, de la Société des fabricants de véhicules-moteur, de l'Association des fabricants de pièces, des gouvernements de l'Ontario et du Québec ainsi que d'Emploi et Immigration Canada.

D'autres études de même type sont actuellement en cours dans les secteurs de la construction navale, des mines et du textile.

Clark en URSS

OTTAWA (PC) — Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Joe Clark, se rendra en Union soviétique au cours de la première semaine d'avril pour y discuter de problèmes politiques et économiques.

Dans un communiqué, le secrétaire d'État précise que M. Clark se rend en URSS à l'invitation de son homologue, M. Andreï Gromyko. On y précise que M. Clark veut mettre l'accent sur « la grande priorité que le gouvernement Mulroney attache à la cause de la confiance réciproque entre l'Est et l'Ouest à titre de contribution canadienne à la paix et à la sécurité internationale ».

Un emploi d'été à la loterie des jeunes

Qui aurait cru qu'on en viendrait un jour à organiser une loterie pour les jeunes dont le « gros lot » sera... un emploi d'été! C'est l'idée originale qu'ont eu les organisateurs du 6e Salon international de la jeunesse pour attirer les visiteurs et, par ricochet, souligner le grave problème du chômage qui afflige les 15-25 ans.

MARTHA GAGNON

Les jeunes auront en effet la chance de gagner un job d'été en participant à un tirage au sort à l'occasion du Salon de la jeunesse, qui aura lieu du 8 au 17 février prochain, au vélodrome du Parc olympique. On prévoit offrir une trentaine d'emplois grâce à la collaboration de plusieurs entreprises.

La boulangerie Durivage, la Société des alcools du Québec, Via Rail Canada, Les Promotions Atlantique, Birks, la compagnie Canadien National, Les aliments Delisle, Rona et Ultramar ont déjà accepté de participer à cette initiative en faisant une place dans leur entreprise à un ou deux jeunes, au cours de l'été.

Les jeunes chanceux devront évidemment répondre à certains critères propres à l'emploi, en plus de subir une période de probation de deux semaines. Ce travail sera d'une durée de 12 semaines; les salaires varieront selon l'entreprise. Les règlements du tirage seront publiés au début de février dans LA PRESSE, qui collabore aussi à l'événement qui prend cette année une importan-

ce particulière en raison de l'Année internationale de la jeunesse. Les gagnants seront connus le 17 février, à la clôture du Salon.

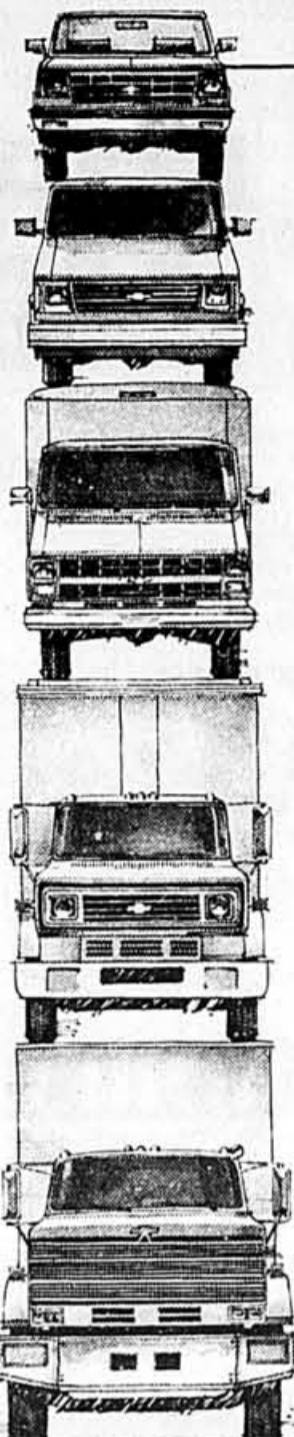
Il est encore temps pour les employeurs désireux de participer au concours de communiquer avec la présidente du Salon, Mme Ginette Flynn, à 273-8440.

L'opération « coup de pouce »

Si l'opération « coup de pouce » destinée à recueillir des fonds pour assurer la présence au Salon d'organismes-jeunesse sans but lucratif n'a pas obtenu le succès désiré, les organisateurs sont satisfaits de l'apport d'une quinzaine de commanditaires importants qui dépenseront environ \$250 000. On retrouve entre autres Hydro-Québec, Agropur, les Caisse populaires Desjardins, les pâtisseries Saint-Hubert, Labatt, etc.

Le Salon donnera le coup d'envoi de l'Année internationale de la jeunesse. Les gouvernements provincial et fédéral, qui tardent à s'impliquer, attendent l'événement avec impatience. Ils ne peuvent évidemment laisser passer une telle opportunité pour enfin lancer cette Année internationale qui n'a pas vraiment débuté.

Ce 6e Salon de la jeunesse est actuellement le seul événement d'envergure prévu au calendrier des activités. Certains organismes comme O.N.E.T. (Opération de nettoyage de l'environnement territorial) qui s'est donné pour mission de nettoyer les berges du Saint-Laurent, profiteront également de l'occasion pour recruter des participants.



UN CAMION ROBUSTE? ON A UN CHOIX SOLIDE!

C'est pas d'aujourd'hui que Park Avenue est reconnu comme le centre des camions.

Du populaire S-10 au plus puissant poids-lourd, Park Avenue a le camion pour répondre à vos besoins et à votre budget. Qu'il s'agisse de les examiner sur place, de les essayer sur-le-champ ou de vous en faire construire un sur mesure, Park Avenue saura vous satisfaire.

Les prix? Chez Park Avenue, ils sont comme nos camions: tellement solides qu'ils défient toute compétition.

UNE GARANTIE SATISFACTION
25 ANS D'EXCELLENCE



BEAUCOUP DE ROBUSTESSE ET TOUTE LA SOLIDITÉ PARK AVENUE

5000, rue Jean-Talon est, St-Léonard H1S 1K6. Tél.: 725-9811

photogramme

VENTE Vivitar



JUSQU'AU
31 JANVIER 85
Zoom série 1

- 28-90 mm F2.8/4..... \$259⁹⁵
 - 70-210 mm F2.8/4..... \$259⁹⁵
 - 70-210 mm F3.5*..... \$229⁹⁵
- * Dernière chance: hâtez-vous!

GRAND-ANGLE	
• 17 mm F3.5.....	\$219 ⁹⁵
• 24 mm F2.....	\$109 ⁹⁵
• 28 mm F2.....	\$92 ⁹⁵
• 28 mm F2.8.....	\$74 ⁹⁵

TÉLÉ-PHOTO	
• 135 mm F2.8*.....	\$69 ⁹⁵
• 200 mm F3.5*.....	\$89 ⁹⁵
• 300 mm F5.6*.....	\$159 ⁹⁵
• 400 mm F5.6*.....	\$269 ⁹⁵

Macro 55mm F2.8..... \$179⁹⁵

ZOOM GRAND-ANGLE	
• 28-85 mm F3.5/4.5.....	\$169 ⁹⁵
• 28-85 mm F2.8/3.8*.....	\$169 ⁹⁵
• 35-105 mm F3.2/4.....	\$149 ⁹⁵

* Quantité limitée

ZOOM (Télé)	
• 70-210 F4.5.....	\$144 ⁹⁵
• 75-205 F3.5/4.5*.....	\$179 ⁹⁵
• 75-250 F3.8/4.5.....	\$179 ⁹⁵

* Choix de montures limité



Flash
#283 Vivitar
\$74⁹⁵



Filtres Vivitar
50% DE RABAIS
Sur le prix suggéré Vivitar

Rabais Photogramme
de réduction sur le développement d'un film couleur
25%
«UN COUPON PAR FILM.»
COUPON VALIDE JUSQU'AU 28-2-85

photogramme

2039, rue Saint-Denis 284-2694 Berri-Sherbrooke

LIT D'EAU NATIONAL

SOLDE DE JANVIER

SUR MOBILIER DE CHAMBRE

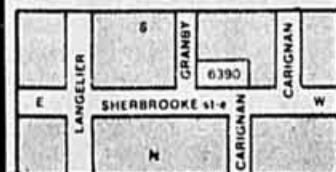
LE VÉRONIQUE
6 mcx, mobilier de chambre à coucher (lacqué) incl. bureau, commode, miroir, lit d'eau Queen complet* et tête. (Tables de chevet en sus)
\$1049.

LE CARTIER
Ensemble moderne chêne plaqué 6 mcx., incl. 2 tables de chevet, 3 sections — 3 tiroirs, lit d'eau Queen complet*, tête. (Miroir en sus)
\$989.

L'AVANTI
1 commode 2 portes, 1 commode 3 tiroirs, coin 3 tiroirs, tête (bar), 2 tables de chevet, lit d'eau Queen complet*. (Coiffeuse en sus)
\$1675.

(* Complet inclut chauffe-eau, piedestal, plate-forme et matelas plein-mouvement/préassemblé)

LIT D'EAU NATIONAL



6390, Sherbrooke est (metro Langelier) 253-3521

Plan de paiement mensuel



1260, boul. Laurentien Ville St-Laurent (sud de Canadair) 336-6664



Lits complets à des prix sensationnels à partir de \$249.



Photo René Picard, LA PRESSE

Dans les bras de son père, Abdel Aziz Harakat, la petite Samira, onze mois, est heureuse de retrouver sa maman, Ginette Lefebvre, après une séparation de près d'un mois.

SON BÉBÉ RETENU AU MAROC

Une mère vit six jours d'angoisse

Ginette Lefebvre a enfin retrouvé hier à Mirabel son mari Abdel Aziz Harakat, étudiant en microbiologie à l'Université de Montréal, et sa petite Samira, une bambine de onze mois de retour du Ma-

mé. Ils l'ont montré à M. Mousti, leur chef de groupe, qui s'est dit du même avis qu'eux, au lieu d'aller voir le chef de service qui savait ce qu'il en était », raconte M. Harakat.

« J'ai demandé une enquête et j'attend les résultats », a-t-il ajouté.

De son côté, Mme Lefebvre, qui est infirmière, avait remué ciel et terre pour que les siens puissent rentrer, comme on a pu voir dans LA PRESSE de dimanche dernier. « Je téléphonais tous les jours à mon mari pour suivre les développements », dit-elle.

Dés lundi, la Royal Air Maroc, reconnaissant son erreur, proposait à M. Harakat un retour via Paris. Mais il lui aurait fallu passer une nuit dans la capitale française avec son bébé, ce qu'il préférerait éviter. C'est donc par Iberia qu'ils ont été rapatriés hier, via Madrid. Le détour leur a imposé 1 h 20 de vol, de Casablanca à Madrid, trois heures et demie d'attente là-bas, avant de prendre l'avion pour Montréal, un trajet de sept heures.

Interrogé au sujet de cette affaire, M. Abdelfattah Lazreg, directeur de la Royal Air Maroc à Montréal, pense qu'il s'agit d'une simple erreur, « étant donné que les autorités canadiennes sont très exigeantes en ce qui concerne les visas ».

LILY TASSO

roc où le jeune père s'était rendu, le 21 décembre, afin de présenter sa fille à sa famille. Ils devaient arriver vendredi dernier mais les agents de la Royal Air Maroc les avaient empêchés de prendre l'avion sous prétexte que M. Harakat n'avait pas de visa pour le Canada, alors qu'il est immigré reçu depuis 1983.

« Le visa n'est pas très clair », a-t-il confié à LA PRESSE en montrant la Fiche relative au droit d'établissement qui témoigne de son statut d'immigré reçu. Le document, délivré à Rabat le 22 février 1983, indique comme date de validité le 3 juillet 1983.

C'est cette mention qui a induit les agents de Royal Air Maroc en erreur, car ils pensaient le visa périmé alors qu'il s'agissait de la date limite pour l'entrée au Canada du futur immigré et non celle de ses voyages ultérieurs. « Trois ou quatre personnes ont vu le document et décidé qu'il était péri-

Le divorce est en régression aux États-Unis

WASHINGTON (AFP) — Le divorce n'est plus vraiment ce qu'il était aux États-Unis : après une augmentation forte et régulière pendant plusieurs années, il régresse légèrement depuis trois ans.

Selon une enquête réalisée par le centre national des statistiques de santé, il apparaît qu'après avoir atteint un taux record en 1981, où 5,3 p. cent des Américains avaient divorcé, il a régressé jusqu'à un taux de 4,9 p. cent en août dernier. Selon les enquêteurs, même si cette baisse est faible, elle est significative, car régulière.

Les explications de ce phénomène varient largement. Pour certains sociologues, il est dû au vieillissement de la génération née juste après la seconde guerre mondiale, et qui est apparue comme "la génération du divorce". Pour d'autres, la baisse du nombre des jeunes adultes (moins de trente ans) dans la société entraîne une réduction concomitante des tensions sur le marché du travail, qui briserait les mariages.

Un certain nombre de sociologues souligne aussi que les couples ont tendance à se marier plus tardivement, à avoir des enfants plus tard et à des intervalles plus larges. Or, ce sont les couples les plus jeunes qui subissent généralement le plus durement les pressions économiques, renforcées par l'arrivée des enfants dans le foyer.

Enfin, le climat de conservatisme dans lequel baigne une bonne partie de l'Amérique n'est sans doute pas pour rien dans cette baisse du taux de divorce aux États-Unis, bien qu'un mariage sur deux finisse encore par une séparation.

FORFAIT NEIGE

Venez vous offrir une journée de neige, comprenant: votre chambre, petit déjeuner, accès aux activités sportives du Manoir (dont notamment, le ski de fond, le patinage, la glissade en traîne ou en tube et l'air pur du Manoir) et repas du soir. Aucuns frais d'hébergement pour les enfants de moins de 12 ans partageant la chambre des parents. Tout ça, on vous l'offre à partir de

*55\$

(Taxes et service inclus)

Au Manoir du Lac Delage, vous pouvez jouer, patiner, glisser, skier, paresser, vous régaler, et vous reposer

LE MANOIR DU LAC DELAGE

40, avenue du Lac, Ville du Lac Delage, (Québec) G0A 4P0
RÉSERVATIONS 1-800-463-2841

LE SUPERMARCHÉ DE L'ÉLECTRONIQUE

*** ACHETEZ MAINTENANT!**

COMMENCEZ À PAYER EN AVRIL 1985

SAUCIER

Électronique Ltée

GRATUIT! \$400

Une valeur de \$400 applicable sur la location de films vidéo ainsi qu'une carte de membre à l'achat d'un vidéo de \$550 et plus.

Frais d'inscription \$10.

RCA

TÉLÉCOULEUR 14 po.

LOT NO 1

Autorégulation de la couleur, correction automatique des teintes, 100% transistorisé.

\$247⁹⁹

RCA

TÉLÉCOULEUR 20"

LOT NO 2

Autorégulation de la couleur, Correction automatique des teintes, Syntonisation UHF-VHF.

\$349⁹⁹

RCA

TÉLÉCOULEUR 20"

LOT NO 3

TÉLÉCOMMANDE infrarouge 5 fonctions, Syntonisation multi-bandes 105 canaux.

\$459⁹⁹

TELEFUNKEN

MAGNÉSCOPE VHS

LOT NO 19

- Accès frontal
- Programmable 10 jours
- Télécommande avec fil 4 fonctions
- Enregistrement 8 heures

\$429⁹⁹

RCA

MAGNÉSCOPE VHS

LOT NO 7

- Syntonisateur 105 canaux
- Programmable 14 jours
- 4 émissions
- Accès frontal
- Télécommande 11 fonctions, sans fil

\$599⁹⁹

RCA

TÉLÉCOULEUR 26"

LOT NO 4

Cabinet style contemporain syntonisation VHF UHF 100% transistorisé

\$549⁹⁹

HITACHI

TÉLÉCOULEUR 26"

LOT NO 10

- Luminar 20 • Ultra APS
- Commande automatique de fréquence (AFC)
- Décodeur VIR
- Style contemporain

\$687⁹⁹

RCA

SYSTÈME VIDÉO PORTATIF

LOT NO 6

GRATUIT \$400.

- de location de films: 1 trépied TP 01
- 1 sac pour caméra modèle KK035

STÉRÉO-5 TÊTES - 105 CANAUX

- Modèle VJP-900
- Prise accès caméra
- Télécommande sans fil
- Syntonisation accès direct
- Programmable 21 jours - 8 émissions

ULTRA COMPACT MOS FEY

- Camera modèle CKC 020
- Zoom 6:1
- Viseur électronique

\$1997⁹⁹

HITACHI

TÉLÉCOULEUR 26"

LOT NO 9

- Syntonisation électronique à 129 canaux
- Affichage à l'écran du canal et de l'heure
- Entrée vidéo et audio
- 4 haut-parleurs, contrôles graves et aigues
- Télécommande amovible à 17 fonctions

\$1299⁹⁹

LA BELLE VIE



Écoutez
Pierre Bourgault
de 19h45 à 22h45
du lundi au vendredi

Un appel au divertissement et à la détente avec musique, entrevues et propos saisissants.

*ton choix...
c'est toujours
le meilleur*

CKAC 73

Coupable du vol d'un lot gagnant au lotto 6/49

■ Un dépositaire de Lotto 6/49 qui, il y a un an, s'était approprié un lot gagnant de \$196 258 dévolu à une dizaine de ses clients, vient d'être reconnu coupable de vol par la Cour des sessions. Le 28 janvier, le juge Jean-Pierre Bonin doit entendre les représentations des parties avant de rendre sentence contre Robert Ladoueur, 20 ans.

MARIO ROY

À l'époque du tirage en litige, le 27 février 1984, Ladoueur exploitait la Tabagie Maurice Enr., 3353, rue Ontario-est, et avait pris sur lui de former des groupes de clients réguliers qui, individuellement, misaient une somme hebdomadaire d'un dollar au plus rentable des jeux de hasard administrés par Loto-Québec.

Le groupe concerné était composé de dix personnes, la plupart des retraités, des gens à faible revenu.

Il y a quelques semaines, devant un tribunal civil, (la Cour supérieure), Ladoueur était condamné à restituer aux parieurs cette somme de près de \$200 000, augmentée des intérêts.

On se souvient que, lors de l'audition de cette cause, le juge Alphonse Barbeau avait été impressionné par la mémoire exceptionnelle de Berthe Rhéaume, 69 ans, membre du groupe des dix. La sexagénaire, affligée de cécité, avait récité sans hésiter les 13 combinaisons de six chiffres qu'affectionnait le groupe de parieurs. Le magistrat l'avait qualifiée de « véritable ordinateur vivant ».

Il faut noter, à ce sujet, que l'argent n'a pas encore changé de mains puisque, à ce niveau, Ladoueur a logé une nouvelle procédure en rétractation de jugement.

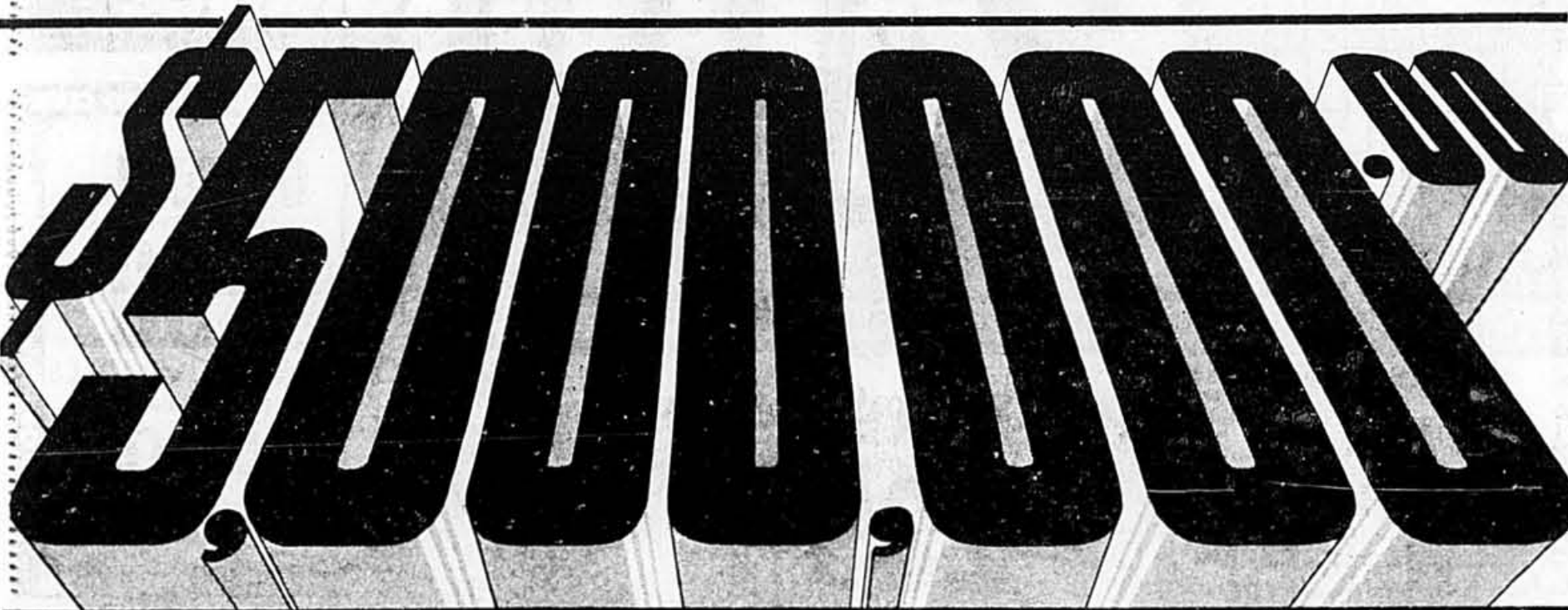
Quoi qu'il en soit, dans les jours suivant le tirage du 27 février, Ladoueur allait lui-même encaisser le lot aux bureaux de la société d'État. Plus tard, il soutenait devant diverses instances qu'il considérait le « groupe Saint-Germain numéro 4 » comme dissolu, les dernières mises n'ayant pas été versées par les membres du groupe.

Le juge Bonin rejette cette explication. Le magistrat constate d'abord que, dès le lundi suivant le tirage, Ladoueur brillait par son absence à la Tabagie Maurice, occupé qu'il était à consulter un avocat en vue des poursuites possibles. Ensuite, la combinaison gagnante était l'une de celles mises toutes les semaines par le groupe, dont plusieurs membres acquittaient en outre d'autres mises pour leur compte personnel.

Enfin, le juge Bonin conclut : « Je ne puis croire que toutes ces personnes qui ne se connaissent pas entre elles auraient cessé ensemble de faire le paiement... »

Les dix parieurs avaient commencé à effectuer ces mises communes au cours du mois de novembre 1983. Au tout début, on avait mis la main sur un lot de \$126 puis, à deux reprises, sur des prix de dix dollars.

VENTE D'ENTREPÔT



.....\$5,000 000 de MARCHANDISE QUI DOIT ÊTRE VENDUE.....

<p>HITACHI</p> <p>LOT NO 8 TÉLÉCOULEUR 20" \$447⁹⁹</p> <ul style="list-style-type: none"> Luminar 20 Commande des couleurs Modèle en bois 	<p>HITACHI</p> <p>LOT NO 15 TÉLÉCOULEUR 20" \$597⁹⁹</p> <ul style="list-style-type: none"> Luminar 20 Commande des couleurs Synchronisation électronique 105 canaux Télécommande 15 fonctions 	<p>TOSHIBA</p> <p>LOT NO 17 TÉLÉCOULEUR 20" \$447⁹⁹</p> <ul style="list-style-type: none"> AFT (synchronisation précise automatique) ABC (équilibre automatique de la couleur) Lampe-écran BLACKSTRIP Châssis COMPUT-R-BUILT 	<p>RCA</p> <p>LOT NO 19 MONITEUR 20" COULEUR \$747⁹⁹</p> <ul style="list-style-type: none"> Entrée et sortie audio-véo Télécommande accès direct Convertisseur incorporé Lampe écran haute résolution
<p>AKAI</p> <p>MAGNÉSCOPE VHS LOT NO 20 \$449⁹⁹</p> <ul style="list-style-type: none"> Programmable 10 jours Télécommande avec fil 5 fonctions Accès frontal 5 moteurs 	<p>ZENITH</p> <p>MAGNÉSCOPE VHS LOT NO 21 \$557⁹⁹</p> <ul style="list-style-type: none"> Programmable 10 jours 4 têtes Télécommande sans fil accès frontal <p>SANS FIL</p>		
<p>RCA</p> <p>TÉLÉCOULEUR 26" LOT NO 12 \$799⁹⁹</p> <ul style="list-style-type: none"> Modèle style contemporain Télécommande 5 fonctions Modèle SL-100 Convertisseur 122 canaux 	<p>HITACHI</p> <p>TÉLÉCOULEUR 26" LOT NO 13 \$899⁹⁹</p> <ul style="list-style-type: none"> Luminar 20, commande des couleurs Synchronisateur électronique à 105 canaux Affichage à l'écran du canal choisi Télécommande 15 fonctions 		

Pas question de modifier la nouvelle formule de la loterie 6-36

■ CHICOUTIMI (PC) — Si on vous donnait le choix entre avoir une chance de gagner \$1 million ou dix chances de gagner \$100 000, que décideriez-vous?

« Par principe, les gens choisissent la deuxième option. En pratique, lorsque vient le temps d'acheter leur billet, ils préfèrent la première, car les gens achètent des billets de loterie pour gagner le gros lot, pas les lots secondaires. »

Cette réponse, fournie par le président et directeur général de Loto-Québec, M. Jean-Marc Lafaille, ne semble laisser aucune issue pour le groupe de protestation contre la répartition des lots de la 6-36, dirigé par un citoyen de Jonquière, M. Denis Plourde.

De passage au Cercle de presse du Saguenay, hier, M. Lafaille a été catégorique : « Pas question de modifier la nouvelle formule de partage des lots de la 6-36, tant que les ventes prouvent qu'elle correspond aux désirs du parieur. »

Instaurée en novembre 1984, la nouvelle formule de la loterie 6-36, qui a pour effet d'augmenter les sommes remportées par le grand gagnant au détriment des lots secondaires, a été à la source d'un mouvement de contestation initié par un parieur du Saguenay.

Quand Loto-Québec a décidé, à l'été de 1982, de mettre sur le marché « Le grand jeu » de la 649, elle s'attendait à voir baisser considérablement les ventes de la 6-36 qui atteignaient, à cette époque, \$3 millions chaque semaine. Cette baisse devait aboutir, vers l'automne 1984, à l'abandon de cette loterie.

Or, la réalité fut tout autre et la 6-36 s'est maintenue aux alentours de \$2.1 millions hebdomadairement. Il y avait donc une clientèle pour cette loterie et, à partir de cette constatation, Loto-Québec a décidé de la raviver.

« Une étude de marché a démontré que 85 p. cent de la clientèle préférerait l'accroissement du gros lot, solution que nous avons retenue et adoptée », explique Jean-Marc Lafaille.

Un citoyen de Verdun gagne \$1 097 690

■ Un citoyen de Verdun, M. Roger McSween, a réclamé hier le quatrième lot « millionnaire » de la catégorie 5/6 plus, gagné au Québec lors du tirage du 12 janvier du lotto 649. La combinaison gagnante a été produite par l'ordinateur via le système « mise éclair » et a été jouée au dépanneur Lebrun à Verdun. Le lot gagné est de \$1 097 690.

J.M. SAUCIER
Electronique Ltée

10,090 ST-LAURENT
Entre Sauvé et Sauriol (Métro Sauvé)
389-3541 Vaste stationnement
SHERBROOKE 2144 ouest, KING 563-9191

80
MOIS DE GARANTIE
* 80 mois de garantie avec un léger supplément

ACHETEZ MAINTENANT - COMMENCEZ À PAYER EN AVRIL 1985
Acompte de 30% requis. S'applique à tout achat d'un item de \$650 ou plus, sur les articles annoncés ou spécifiquement identifiés en magasin.

Un fonctionnaire a recommandé l'embauche des enfants Cyr

La présentation de la preuve offerte en poursuite contre Luc Cyr, ex-haut fonctionnaire de la Société d'habitation du Québec, se poursuit de la même façon qu'elle a débuté.

Hier, deux architectes sont venus décrire comme satisfaisants et peu coûteux les services professionnels qui leur ont

été rendus par Daniel et Johanne Cyr, deux des enfants de l'accusé.

Ex-coordonnateur à la Division des réparations majeures à la SHQ, Luc Cyr est précisément accusé d'abus de confiance pour avoir, entre 1978 et 1980, favorisé l'embauche de ses deux enfants par des firmes

liées par contrat à la société d'État.

Le procès, qui est entré dans sa deuxième semaine, se poursuit ce matin en Cour d'assises devant un jury présidé par le juge J. R. Hannan.

Ainsi, les déclarations des architectes Raymond Avena et Pierre Carrière recourent-elles

des exposés déjà formulés par d'autres témoins entendus antérieurement.

Avena, par exemple, affirme que l'embauche de Johanne et de Daniel Cyr, respectivement comme photographe et comme surveillant de chantier, lui a été suggérée non par leur père mais par Paul-Émile Michaud,

un autre fonctionnaire de la SHQ.

Responsable de travaux effectués à Lemoine, l'architecte ajoute qu'au moment de l'embauche, le contrat de la SHQ lui était déjà acquis et qu'il n'y a donc pas eu de lien de cause à effet. Dans les deux cas, conclut-il, les services ont été satis-

faisants et effectués à des coûts plus que raisonnables.

Pierre Carrière était responsable d'un autre chantier, à Longueuil. Il rend un témoignage similaire quant à Daniel Cyr, mais ajoute qu'il a reçu, du Studio Johanne, des photographies qu'il n'avait pas commandées.

SOLDE ANNUEL

20% À 50%

SUR UN GRAND CHOIX DE MARCHANDISE

- Montres Lucas Cartier Concord Baume-Mercier

- Bijoux Orfèvrerie Christofle Ercuis

- Porcelaine de Limoges Raynaud Ceralene Chapus Bernardaud

- Cristallerie Baccarat Lalique

LUCAS

Visa, MasterCard, American Express
Toutes les ventes sont finales

Joailliers - orfèvres
1476, rue Sherbrooke ouest
933-3691

Heures d'ouverture:
9h à 18h
samedi:
9h à 17h

ROI

DE LA

RADIO

2 MAGASINS
ENTREPOT
«POUR MIEUX SERVIR»

MONTRÉAL
760, rue St-Zotique
(près de la Plaza St-Hubert)

LAVAL
48, boul. des Laurentides
(au nord du pont Viau)

ZENITH • ELECTROHOME • QUASAR • MARANTZ • PIONEER • AKAI • G.E. • NIKKO • TDK • ETC.

VIDÉO
Vidéo V.H.S.
programmable 14 jours avec télécommande

***419\$**



TÉLÉVISEUR
COULEUR
à partir de

***239\$**

TECHNICIEN À VOTRE SERVICE



FOUR MICRO-ONDES
fours à partir de

269\$



LE ROI GARANTIT LES MEILLEURS PRIX EN VILLE

VENTE D'ENTREPÔT

VENTE D'INVENTAIRE

VENTE DE LIQUIDATION

«NOS PRIX SONT PLUS BAS QUE TOUS NOS COMPÉTITEURS MÊME DE CEUX QUI SONT EN VENTE»

AKAI TAPE DECK
BAS PRIX SUR PLACE



MAGNÉTO-CASSETTE
modèles à partir de

***95\$**

TÉLÉ COULEUR 26"
modèles à partir de

***598\$**



TÉLÉ COULEUR 20"
à partir de

339\$

SPÉCIALISTE EN SYSTÈME DE SON
18 ans d'expérience

PIONEER «récepteur»
C.E.C.
50 watts
2 haut-parleurs, 3 voies
Écouteur stéréo

Récepteur PIONEER
299\$
l'ensemble complet

NIKKO Super qualité
2 haut-parleurs, 3 voies 75 watts
C.E.C.
Table tournante entrée par courroie
130 watts

Récepteur NIKKO digital quartz
699\$
l'ensemble complet

ELECTROHOME VIDÉO
Programmable 14 jours
Avec télécommande
Câblsélecteur 105 canaux
Ralentit d'image

529\$



FOURS Quasar

- 6 niveaux d'intensité
- 60 à 600 watts incluant le cycle de température
- cycle de congélation
- minuterie 30 minutes

387\$



Quasar

- Programmable 14 jours
- Avec télécommande
- Ralentit d'image

499\$

Quasar

- Programmable 14 jours
- 4 émissions
- Télécommande sans fil
- Câblsélecteur 105 canaux

675\$



FOURS Quasar

- Intensité de 60 à 600 watts
- 3 réglages: élevé, moyen et bas
- Décongélation cyclique
- Touches sensibles

447\$



ZENITH 4 TÊTES
• Programmable 14 jours
• 8 émissions
• Accès direct

ZENITH HI-FI
• Hi-Fi, stéréo, Dolby
• Accès direct
• 4 têtes

• Télécommande sans fil
• Câblsélecteur 133 canaux

• Télécommande sans fil
• Câblsélecteur 133 canaux



FOUR À CONVECTION
Modèle à partir de

899\$

TOSHIBA

SUPER-QUALITÉ



Les photos peuvent différer des modèles en vente.

Les prix indiqués d'un astérisque peuvent être des modèles de plancher ou autres. • Ces spéciaux sont valables jusqu'au 19 janvier. • Les cartouches ne sont pas incluses avec les T 1

A. Gold & Sons®
DEPUIS 1899

Solde

semi-annuelle!

Épargnez jusqu'à

60%

vêtements mode pour hommes et femmes

Positivement, absolument, définitivement, les meilleures valeurs sur les fins tissus mode que vous ne pouvez trouver ailleurs. Comparez notre qualité et nos prix et vous comprendrez pourquoi les acheteurs avertis attendent patiemment cette vente. C'est la vraie grosse vente. Ne la manquez pas.

SUPERBES COMPLETS POUR HOMMES ORD. SOLDE ÉPARGNEZ

Groupe spécial sélectionné parmi notre collection courante; tailles régulière, courte, élancée.....\$295.....**\$199**.....**\$96**

ÉLÉGANTS VESTONS SPORT

Sélection spéciale de nos collections courantes; réguliers, courts, élancés.....\$185 et \$195.....**\$139**.....**\$46 ou \$56**

PALETOTS D'HIVER - CROMBIE D'ÉCOSSE

Donegal, chevron, quadrillés.....\$425.....**\$336**.....**\$59**
Sélection spéciale de paletots d'hiver.....\$295.....**\$238**.....**\$57**

MANTEAUX DE FOURRURE EN AGNEAU

Peine longueur, peaux d'excellentes qualités.....\$850.....**\$499**.....**\$351**

MANTEAUX DE PEAU DE PORC

à col de fourrure
Coloris: naturel, teck ou havane.....\$650.....**\$468**.....**\$182**

VÊTEMENTS D'EXTÉRIEUR

Blousons rembourrés de duvet, capuchon détachable.....\$210.....**\$124**.....**\$86**
Parkas rembourrés de duvet, capuchon détachable.....\$245.....**\$182**.....**\$63**
Parkas ¾ doublure de polyester.....\$88.....**\$68**.....**\$20**

LUXUEUX CHANDAILS

Chandails 100% cachemire, 2 brins, encolure en V, manches longues, choix de coloris.....\$225.....**\$165**.....**\$60**
Chandails 100% alpaca, encolure ras de cou, choix de coloris.....\$75.....**\$30**.....**\$45**
Collection de chandails assortis, encolures en V, ras de cou, cardigans.....\$45 à \$70.....**\$10 à \$30**.....**Jusqu'à \$40**

GALAXIE DE GANTS

Gants en agneau véritable.....\$52.....**\$38**.....**\$14**
Gants de porc doublés toison.....\$22,50.....**\$12**.....**\$10,50**
Gants de cuir, doublés.....\$30.....**\$22,50**.....**\$7,50**

BY JAMAS DE MARQUE RÉPUTÉE

Teintes en vogue, beau choix.....\$28.....**\$18**.....**\$10**

CHAUSSURES ET BOTTES POUR HOMMES ORD. SOLDE ÉPARGNEZ

Célèbres bottes d'hiver «BAMA».....\$125.....**\$95**.....**\$30**
.....\$150.....**\$110**.....**\$40**
.....\$165.....**\$125**.....**\$40**

Mocassins italiens Nunn Bush et Cavendish.....\$110.....**\$75**.....**\$35**
Mocassins Caporicci cousus main lézard et kid (chevreau).....\$125.....**\$70**.....**\$55**

Chaussures italiennes, sport ou habillées.....\$90 à \$100.....**\$60**.....**\$30 à \$40**

BELLES CHEMISES HABILÉES

unies, quadrillées, rayées, ton sur ton, choisies dans notre collection courante.....\$35 à \$45.....**\$25**.....**\$10 à \$20**

CRAVATES ÉLÉGANTES

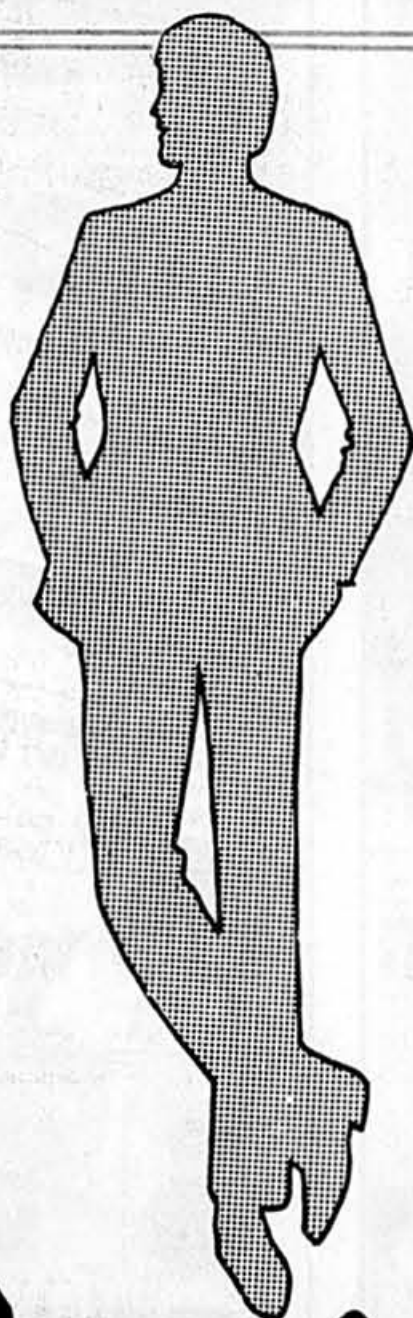
100% soie italienne choisies dans notre collection courante.....\$20 à \$25.....**\$12,50**.....**\$7,50 à \$12,50**

VÊTEMENTS POUR DAMES CHOISIS DANS NOTRE COLLECTION COURANTE DES VÊTEMENTS D'AUTOMNE ET D'HIVER

	ORD.	SOLDE	ÉPARGNEZ JUSQU'À
Manteaux d'hiver, pure laine, créations Primrose, Marie-France, Raffinati, Mr. Jax.....	\$250 - \$550	\$125 - \$275	\$125 - \$275
Manteaux doublés de fourrure renard, nutria, castor, rat musqué.....	\$1200 - \$1850	\$989 - \$1299	\$211 - \$551
Blousons en cuir.....	\$410	\$299	\$111
Chandails de Nannel, Rino Rossi, Emilio Rossi, Plaza sport, Jones de New York.....	\$60 - \$295	\$39 - \$199	\$21 - \$96
Blouses par Anne Klein, Kay Silver, Sally Star, Regina Porter.....	\$75 - \$145	\$49 - \$69	\$26 - \$76
Ensembles pure laine avec jupe.....	\$240 - \$320	\$149 - \$229	\$91

VEUILLEZ NOTER QUE LES VÊTEMENTS POUR DAMES SONT EN VENTE DANS LES 4 MAGASINS CI-DESSOUS:

• 960 Ste-Catherine ouest • Centre Rockland • Le Carrefour Laval • Fairview, Pointe-Claire
(Vous trouverez dans ces quatre magasins de nombreux spéciaux non annoncés)



A. Gold & Sons®
DEPUIS 1899

388 O., STE-CATHERINE •
CENTRE ROCKLAND •
LES GALERIES D'ANJOU •
LE CARREFOUR LAVAL •

• 960 O., STE-CATHERINE
• PROMENADES
ST-BRUNO
• FAIRVIEW, PTE-CLAIRE

“Nous ne signons que des vêtements qui vous vont à la perfection.”®

American Express, Visa, MasterCard, Diners, Carte blanche et la carte A. Gold & Sons

Les marchands ne savent trop quoi faire des canettes

Dès le 1er février prochain, chaque canette de bière et de boissons gazeuses portera l'inscription « consignée », et en vertu d'une entente formelle gouverne-

ment-industrie découlant de la loi 87, sera faite d'aluminium. Le consommateur devra payer outre le prix du produit une consigne de 5 cents qui, normalement, lui

sera éventuellement remboursé. Mais si les grandes chaînes d'alimentation sont en principe d'accord avec cette formule, elles n'ont pas encore pris de décision sur la

façon dont se fera ce remboursement. Chez Provigo, on procède présentement à une expérience dans 9 dépanneurs de la cité de Laval où ont été installées à titre

d'essai seulement, des machines automatiques, distribuées par la compagnie américaine EN-

VIPCO, qui « gobe » la canette vide et rembourse la somme de 2 cents.

Il nous a été impossible de rejoindre un interlocuteur valable chez Métro-Richelieu, mais on peut présumer qu'on y adopte la même attitude d'expectative.

A noter que ni la loi 87, ni l'entente gouvernement-industrie n'oblige le détaillant soit à installer dans son entreprise les machines gobe-canettes, ni de rembourser au consommateur le 5 cents qu'il aura dû payer pour chaque canette consignée.

C'est là, me soulignent les représentants des chaînes d'alimentation qu'interviendra le jeu de la concurrence. Si l'un ou l'autre accepte soit, par le truchement des « machines » soit de main de main de rembourser le consommateur, il attirera la clientèle

au détriment du commerçant qui ne veut pas entrer dans le jeu.

La méthode la plus pratique et la plus « propre » serait évidemment de louer ou d'acheter les machines à remboursement automatique. Mais il y a un « hic ». Ces machines coûtent la jolie somme de \$5 400, ou peuvent être louées à raison de \$200 par mois.



photothèque LA PRESSE
Dès le 1er février, chaque canette de bière et de boissons gazeuses portera l'inscription « consignée ».

Conception/dessin assistée par ordinateur (CAO)

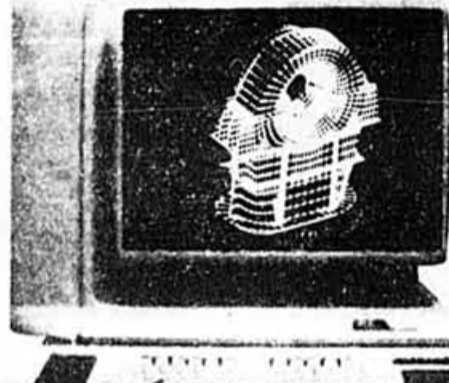
- Postes de travail graphique intensifs APOLLO (situé au centre-ville)
- logiciel Auto-trol serie 5000
- Cours de 14 semaines, anglais & français, aucune expérience antérieure nécessaire en informatique
- Cours crédité: 3 niveaux, 2 soirs/semaine, CAO et manuel
- Cours non-crédité: 1 soir/semaine, cours pour opérateurs

333-3920

Du lundi au jeudi de 9h à 21h
Vendredi de 9h à 17h

Garantie: Ces cours ne pourront être annulés pour cause d'insuffisance des inscriptions.

Centre de l'éducation permanente
815, boul. Sainte-Croix
Saint-Laurent, QC H4L 3X9



Vanier College

STRUC-TUBE

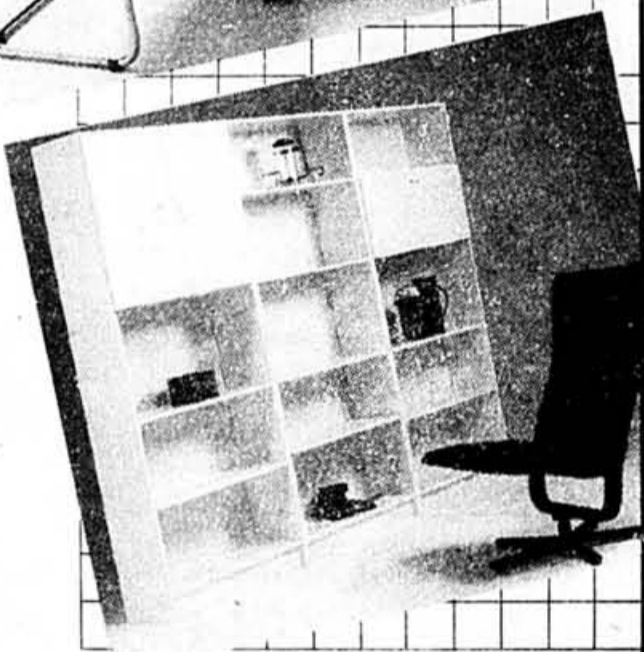
en promotion!

Table ronde à rallonge en hêtre laqué naturel, noir ou blanc.
Dimensions: H29" dessus 44" x 60"

239 \$

Chaise et fauteuil "Breuer", structure en tube d'acier chromé, assise et dossier cannés. Disponible laqué noir ou en hêtre naturel.

Chaise: 49 \$
Fauteuil: 59 \$



Ensemble de trois étagères en mélamine blanc ou gris comprenant une porte bar et un jeu de deux portes. 249 \$
Dimensions: H 71" L 87" P 11"

Meuble stéréo en mélamine blanc ou noir. Dimensions: H 40" L 21" P 16"

59 \$ Chaise directeur pliante, disponible en rouge, bleu, jaune, noir ou blanc. 25 99 \$



79 \$

Fauteuil d'appoint, structure en acier laqué avec coussin 100% coton, disponible en noir, blanc, rouge, jaune ou gris

MONTRÉAL
289, rue Sherbrooke ouest
Montréal, Québec
Tél.: (514) 844-4608

MONTRÉAL
3782, rue St-Denis
Montréal, Québec
Tél.: (514) 282-1666

LAVAL
Centre Laval
1600, boul. Le Corbusier
Tél.: (514) 682-1544

LONGUEUIL
Place Longueuil
825, boul. St-Laurent ouest
Tél.: (514) 670-1772

VENTES D'ÉCOULEMENT

HITACHI
Hitachi 7050
Radio-cassette AM/FM stéréo avec multi-voilage et vu-mètre à DEL. Excellent son, excellent achat.
99⁸⁸ Rabais \$30

HITACHI
Hitachi CP 200
Radio-cassette AM/FM stéréo avec écouteurs légers.
3 cassettes Hitachi en prime!
69⁸⁸

Nouvel album Image!
Une dubaine!
Album Jumbo qui peut contenir jusqu'à 160 photos 4x6" • reliure à 3 anneaux • contient jusqu'à 400 photos avec pages de recharge additionnelles.
9⁹⁹

Rabais de 40% sur vos agrandissements couleur
5x7 (Ord. 3.49) **1⁹⁹**
8x10 (Ord. 6.49) **3⁹⁹**
11x14 (Ord. 12.00) **7⁹⁹**
Offre se terminant le 30 Jan. 85

25% de rabais sur film Image à développement compris 2 pour
14⁹⁸
Cartouches de jeu pour coleco vision
À partir de **19⁸⁸**

Lentilles Image Zoom
Objectif Zoom Image 80-200mm MFZ compact à commande unique et foyer macro. Idéal pour portraits, gros-plans, photos de sport et paysages.
Seul. 99⁸⁸ Rabais \$20

Vivitar
Vivitar EF 35
Appareil compact 35mm avec exposition et mise au point pré-réglées & flash incorporé!
Notre 35mm le moins cher! **39⁸⁸** Rabais \$10

Nikon EM
Appareil 35mm à exposition automatique avec avertisseur sonore "BIP-BIP". Objectif 50mm F/1.8 "E".
Nikon **168⁸⁸** Rabais \$20

Yashica FX-3
Appareil 35mm réflecteur à exposition manuelle par diodes. Objectif 50mm F/2 interchangeable.
YASHICA **148⁸⁸**

Photos couleur Super Image 4x6 à prix Miracle! **8⁸⁸**
(Procédé C-41 seulement) pour 24 posés

COLECO VISION
Le plus passionnant des jeux vidéo super graphisme couleur avec manettes de contrôle précises et mémoire 16Ko qui peut être convertie en un système d'ordinateur ADAM.
Nouveau bas prix! **118⁸⁸**
Cartouche Donkey Kong en prime!

Magnasonic SM 1003
Centre de musique 3 dans 1!
Système de son stéréo compact avec récepteur AM/FM magnétophone à cassettes, table tournante et haut-parleurs.
128⁸⁸ Rabais \$40

Magnasonic SM 1005
égaliseur à luminodiodes 5 paliers!
Système de son AM/FM stéréo compact comprenant magnétophone à cassettes, tourne-disque et hauts parleurs.
148⁸⁸ ord. 199.95 Rabais \$50

Miracle Mart
vous comprend
CENTRE PHOTO & ELECTRONIQUE

125 MAGASINS DANS LES PLUS GRANDS CENTRES COMMERCIAUX

GRANDE VENTE DE FERMETURE

AU 6000

MÉTROPOLITAIN EST (SORTIE LACORDAIRE)

Télécouleur 14 pouces avec télécommande infra-rouge a compter de \$368.88	Vidéo de table Beta a compter de \$398.88	Magnétocassette Sanyo RD-7 Dolby seulement \$88.88
TELEVISION Télécouleur 14 pouces a compter de \$248.88 Télécouleur 20 pouces a compter de \$348.88 Télécouleur 20 pouces avec télécommande infra-rouge a compter de \$468.88 Moniteur couleur pour ordinateur a compter de \$268.88 Consoles 26 pouces de marques populaires et dans tous les styles a compter de \$548.88 <small>DE PLUS: Vaste choix de télécouleurs Sony, Sanyo, RCA, Hitachi, Panasonic et autres à des prix défiant toute compétition!</small>	VIDÉO Vidéo VHS a compter de \$448.88 Vidéos portatifs Beta et VHS a compter de \$798.88 <small>DE PLUS: Vaste inventaire de vidéos Sanyo, Sony, Hitachi, Mitsubishi, Fisher, RCA, ainsi qu'un éventail de caméras et d'accessoires pour magnétoscope portatif réduits à des prix de fermeture.</small> ACCESSOIRES Ruban Vidéo VHS T-120 a compter de \$8.88 Cassettes audio dans les grandes marques a compter de .99 Téléphones a compter de \$6.88 Meubles de style pour votre chaîne audio ou votre télécouleur a compter de \$28.88	AUDIO Tables tournantes cartouche incluse a compter de \$68.88 Haut-parleurs, 48.88, paire a compter de Lecteur de disques au laser programmable General Electric, Sony, Technics a compter de \$368.88 LE COIN DES PORTATIFS: Radio AM FM cassette dans des marques comme General Electric, Sony, Sanyo, Hitachi, Clairtone a compter de 48.88

AU PRIX COÛTANT ET MÊME PLUS BAS!

SUR CERTAINS MODÈLES

Si vous n'avez pas le câble, on vous offre gratuitement l'installation plus deux mois d'abonnement à Super Écran, Much Music et TSN le canal des sports*.
Si vous avez le câble, on vous offre une prise additionnelle plus deux mois d'abonnement à Super Écran, Much Music et TSN le canal des sports*.

*Valable avec tout achat de 500\$ et plus, et seulement dans les régions desservies par: Câblevision Vidéotron, Télécâble Vidéotron, Télécâble des Mille Îles, Télécâble St-Damien

Applicable seulement sur les articles disponibles en inventaire. Certains modèles peuvent être des démonstrateurs ou fins de séries.

Les garanties habituelles du manufacturier et du détaillant sont applicables sur tout achat.

ATLANTIQUE

M O B I L I E R A C T U E L



JANVIER

APRÈS L'ÉDÈN

ST-DENIS / DULUTH

Time a diffamé Sharon, estime le jury

NEW YORK (AFP) — Le magazine Time a diffamé l'ancien ministre israélien de la Défense Ariel Sharon en indiquant qu'il avait délibérément poussé les miliciens chrétiens libanais à perpétrer par vengeance les massacres des camps palestiniens de Chatila et Sabra, a estimé hier un jury new-yorkais.

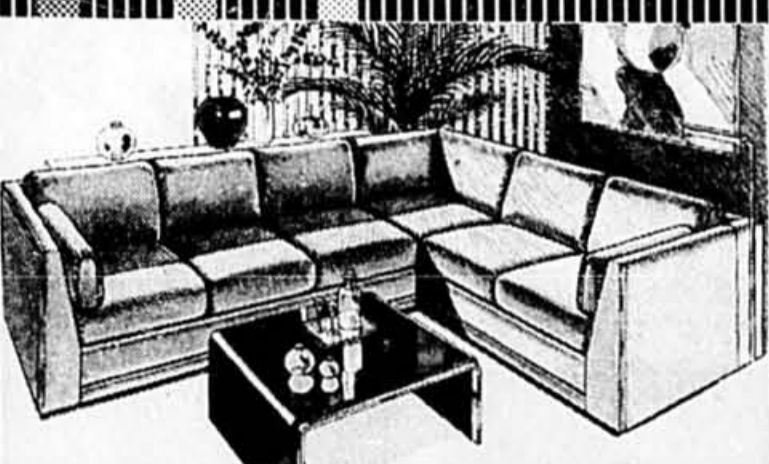
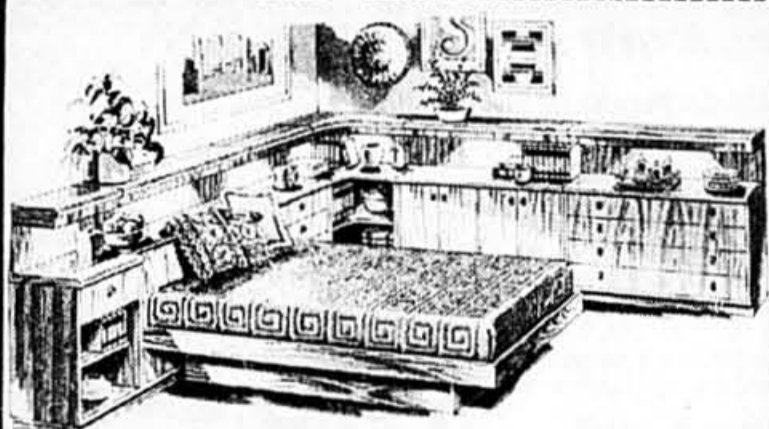
Avant d'aboutir à un verdict définitif, les jurés doivent encore déterminer si le magazine américain s'est livré à une falsification des faits et s'il a publié l'article mettant en cause M. Sharon avec l'intention de nuire.

Le général Sharon réclame \$50 millions de dommages et intérêts à Time.

Dans un communiqué publié après cette première décision du jury, la direction de l'hebdomadaire a fait savoir qu'elle maintient sa version des faits.

Le SOLDE des Neiges

Option 12 mois sans intérêt



laval
1310 boul. Labelle, Chomedey
tél: 687-1812
greenfield park
260 boul. Tasche, eau
tél: 676-7705

**AVIS LÉGAUX - APPELS D'OFFRES
SOUMISSIONS**

APPEL D'OFFRES

**CENTRE HOSPITALIER DOUGLAS
RÉNOVATION ET RÉAMÉNAGEMENT DU
PAVILLON DUROST**
N/DOSSIER: 114-031

La Corporation du Centre Hospitalier Douglas, propriétaire, demande des soumissions pour la rénovation et le réaménagement du pavillon Durost à son établissement situé au 6875, boulevard Lasalle à Verdun.

Les plans, devis, documents contractuels et autres renseignements pourront être obtenus à compter de 14:00 heures, le 17 janvier 1985, au bureau des Architectes Tétreault, Parent, Languedoc et Associés situé au 3970, Côte-des-Neiges, Montréal, contre un chèque visé non remboursable de cinquante dollars (\$50,00) versé au propriétaire.

Les soumissions devront être accompagnées soit d'un cautionnement de soumission établi à 10% du montant de la soumission valide pour une période de quarante-cinq (45) jours de la date d'ouverture des soumissions, soit d'un chèque visé de 5% du montant de la soumission fait à l'ordre du propriétaire, soit d'obligations conventionnelles au porteur émises ou garanties par les gouvernements du Québec ou du Canada dont la valeur nominale est de 5% du montant de la soumission.

Il y aura une visite du Pavillon Durost, pour le bénéfice des entrepreneurs, mardi le 29 janvier 1985 à 9:00 heures. Les soumissions (l'original et deux copies) dans des enveloppes cachetées et adressées au soussigné, seront reçues au bureau de M. Stephen Vary, directeur des services auxiliaires, local 2151 du Pavillon Durost au Centre hospitalier Douglas jusqu'à 15:00 heures, heure en vigueur localement, le 17 février 1985 pour être ouvertes publiquement au même endroit, le même jour et à la même heure.

Seuls sont admis à soumissionner les entrepreneurs généraux ayant leur principale place d'affaires au Québec et détenant une licence en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs en construction.

Les entrepreneurs soumissionnaires sont responsables du choix de leurs sous-traitants, des garanties qu'ils entendent exiger d'eux, de leur solvabilité et du contenu de leur soumission. Ils doivent s'assurer qu'ils détiennent les permis et licences requis.

Le propriétaire ne s'engage pas à accepter la plus basse ou quelque autre des soumissions reçues.

Monsieur Stephen Vary
Directeur des services
auxiliaires

HYDRO-QUÉBEC

**Attente d'un mois pour
les ouvriers intoxiqués**

(PC) — Ce n'est que lundi prochain que l'on saura si une trentaine de travailleurs du poste d'Hydro-Québec de la rue Wellington à Verdun ont respiré ou non de la dioxine et du furane, produit hautement toxique.

La société d'État a confié à la compagnie Novolab le soin d'analyser les suies recueillies sur les lieux où s'est produit, le 3 janvier, une fuite de 12 litres de BCP (biphényles polychlorés).

La suie n'a été recueillie que cinq jours après la fuite, mercredi le 9 janvier.

Par ailleurs, il faudra attendre un mois avant de connaître les résultats des analyses des prélèvements sanguins menés par le Centre de toxicologie du Québec.

Le Dr Michel Plante, qui a procédé à l'examen médical de la majorité des travailleurs, a déclaré que si les BCP brûlent il peut se fabriquer des dioxines et des furanes, deux familles de produits ayant une toxicité importante, pouvant causer des maladies graves et la mort.

Le directeur du centre de toxicologie de l'Université Laval, le Dr Albert Nantel, a expliqué en interview téléphonique que les BCP pouvaient entraîner des lésions cutanées et hépatiques.

«S'il se produit des atteintes cutanées et hépatiques, ça prend quelques semaines à apparaître. Ce n'est pas un phénomène aigu», a-t-il signalé.

Selon le Dr Plante, le déversement s'est produit durant la nuit et a été découvert au matin.

Les trois ou quatre premiers employés arrivés au travail ont vu qu'il y avait de la fumée partout. De ce nombre, deux ont été incommodés par la fumée, ont éprouvé de la difficulté à respirer, a-t-il dit.

Les travailleurs ont procédé au nettoyage des lieux et ont assuré la ventilation, a ajouté le médecin.

Le dioxine et le furane sont des produits qui sont cancérigènes sur l'animal, chez l'homme cela n'a jamais pu être démontré, a ajouté le médecin.



LA TANNERIE

**VENTE
D'AVANT
INVENTAIRE**

**MITAINES ET
PANTOUFLES
EN CUIR ET SUÈDE** \$1500

**JACKET
CUIR ET
SUÈDE** à partir de \$9900

**MANTEAU
LONG
EN PEAU
DE MOUTON** à compter de \$29900

LA TANNERIE

9345, boul. Saint-Laurent
Montréal 387-8013

Les Galeries Taschereau
Greenfield Park
465-6432

Place Laurier
Québec, Québec
658-1834



**LE BON VIEUX TEMPS
EST DE RETOUR CHEZ SIMPSON**

**FOIRE DE CASSETTES
ET MICROSILLONS
CHEZ SIMPSON!**

4 99
CH.

CASSETTES SEULEMENT

AC/DC — Let There Be Rock
BLACK SABBATH — Black Sabbath
DEEP PURPLE — 24 Carat Purple
THE DOORS — The Doors
HONEYDRIPPERS — Volume Un
AEROSMITH — Greatest Hits
BILLY JOEL — Piano Man
DR. HOOK — The Best of Dr. Hook
JANIS JOPLIN — Greatest Hits

JUDAS PRIEST — Sin After Sin
THE GOLDEN PAN FLUTE —
Volume Un
STRAUSS — Les plus grandes vaises
KRIS KRISTOFFERSON — The Best of
Kris Kristofferson
TONY BENNETT — All My Best
ENGLEBERT HUMPERDINCK
— Sings Love Songs



**VARIÉTÉ DE
MICROSILLONS ET CASSETTES**
4 99
CH.
CARTOUCHES 8 PISTES
4 POUR \$1
Rock, country, musique
contemporaine... et plus encore!

**VARIÉTÉ DE
CASSETTES**
3 99
CH.
2 99
CH.
Vaste sélection de
titres.
De tout pour tous
les goûts... une
occasion à ne pas
manquer!



POUR ACHAT EN PERSONNE SEULEMENT
VENEZ TÔT POUR UN MEILLEUR CHOIX!
Microsillons et cassettes, 394, centre-ville. Aussi à
Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

VOUS POURRIEZ GAGNER

1 - LE MONTANT DE VOTRE ACHAT
2 - UNE **Ford ESCORT GL 2 PORTES**

Vous n'avez qu'à remplir le bon de participation
que vous remettez à la caissière et à le déposer
dans une des boîtes spéciales situées près des
escaliers roulants.



Simpson
AUJOURD HUI

Travaux publics Canada / Public Works Canada

APPEL D'OFFRES

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, visant les entreprises ou services énumérés ci-après adressées à l'Administrateur finances et administration, Travaux Publics-Canada 901 Cap Diamant, chambre 266, 2ième étage Gare Maritime Champlain, Anse au Foulon, QUÉBEC, P.Q. G1K 4K1 et portant sur l'enveloppe la désignation et le numéro de l'entreprise, seront reçues jusqu'à 15 heures, à la date limite déterminée. On peut se procurer les documents de soumission par l'entremise du bureau de distribution des plans, à l'adresse ci-dessus. (Téléphone 648-3142) sur versement du dépôt exigible.

ENTREPRISE

Appel d'offres 850-008P — POUR PECHES ET OCEANS — Equipements à quai — Bloc «D» — ANSE-A-VALLEAU, Comté Gaspé, Qué.

On peut aussi consulter les plans et devis aux bureaux des Associations de la construction de Québec, Montréal et Rimouski, aux bureaux du ministère de Montréal et Rimouski, et ainsi qu'au bureau de poste Anse-à-Valleau, Qué.

Date limite: le mercredi 20 FEVRIER 1985
Dépôt: \$50,00

Informations générales: Tél.: (418) 648-3142

Informations techniques: Tél.: (418) 648-3097

INSTRUCTIONS

Le dépôt afferent aux plans et devis doit être établi à l'ordre du Receveur général du Canada, il sera remboursé sur retour des documents en bon état dans le mois qui suivra le jour de l'ouverture des soumissions.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.



Commission de la Capitale nationale / National Capital Commission

Appel d'offres

Demande de propositions

N/Ref. CA84-590

Services d'agents de spectacles pour les événements spéciaux.

Des propositions scellées portant le numéro de référence susmentionné et adressées au:

Chef, administration des marchés
Commission de la Capitale nationale
161, avenue Laurier ouest
13e étage
Ottawa-Hull
K1P 6J6
Tél. 995-4662

seront reçues jusqu'à 15 heures (heure locale en vigueur) le mercredi 13 février 1985.

Les termes de référence sont disponibles, sans frais, à l'adresse précitée (entre 7 h 30 et 16 heures).

La Commission de la Capitale nationale ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des propositions.



CORRECTION
Veuillez prendre note du changement suivant dans notre réclame publiée dans LA PRESSE du 16 janvier 1985.
Dans l'encadrement «Occasion sensass» la broderie anglaise blanche à 3,96\$ le mètre et la broderie anglaise matelassée blanche à 6,96\$ le mètre auraient dû se lire 115 cm de largeur.
Toutes nos excuses pour ce contretemps.

Suite des Avis légaux
en pages E5 et E7